

**SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET
DE SES AFFLUENTS**

Siège social : Mairie 31230 L'ISLE EN DODON
Adresse administrative : La rente 32130 SAMATAN
Tel : 05.62.62.05.68 – www.sygesave.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



TABLE DES MATIERES

I. LE SYGESAVE ET SON FONCTIONNEMENT	4
1. Le territoire.....	4
2. Les compétences.....	5
3. Les élus.....	5
4. L'équipe.....	6
II. LES ACTIVITES DU SYGESAVE EN 2023	10
1. Présentation du programme d'actions du SYGESAVE.....	10
2. Le « Pseudo PAPI ».....	12
1) Etude complémentaire des systèmes d'endiguement.....	12
a. Système de Lombez.....	12
b. Système de Samatan	13
<i>Compte-tenu de l'instabilité importante de plusieurs tronçons, du coût élevé des travaux nécessaires pour permettre un classement de l'ouvrage et d'une analyse coût/bénéfice négative empêchant toute subvention, le comité syndical a décidé de ne pas classer l'ouvrage de Samatan.</i>	14
c. Système de St Paul sur Save	14
2) Mise en place de dispositifs d'anticipation et de surveillance des crues	15
3) Formations techniques suivies.....	17
3. Le Programme Pluriannuel de Gestion	18
1) Les travaux	18
a. L'entretien des zones sensibles	18
b. L'enlèvement sélectif des embâcles.....	21
c. Les plantations.....	24
d. La gestion des invasives.....	24
e. La gestion du transport solide	26
2) Les études et l'animation	29
a. La sensibilisation et la communication.....	29
b. La gestion des zones humides.....	32
c. Intervention auprès des riverains (privés ou collectivités).....	35
d. L'amélioration de la connaissance du bassin versant.....	37
e. Les actions en faveur de la lutte contre l'érosion	43
f. Formations et contacts différents partenaires	45
III. LE BILAN FINANCIER 2023	47
1. Les dépenses de fonctionnement.....	47
2. Les recettes de fonctionnement	47
3. Les dépenses d'investissement	48
4. Les recettes d'investissement	49
5. Résultat de l'exercice et résultat cumulé.....	49
1) Résultat de l'exercice 2023	49
2) Résultat cumulé.....	49

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Territoire du SYGESAVE	4
Figure 2. Organisation du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents au 31/12/2023	8
Figure 3. Organigramme de l'équipe du SYGESAVE	9
Figure 4 : Localisation du potentiel système d'endiguement de Lombez	12
Figure 5 : Localisation du potentiel système d'endiguement de Samatan	13
Figure 6 : Localisation du système de St Paul sur Save	14
Figure 7 : Localisation des différents dispositifs de surveillance et d'anticipation des crues envisagés	16
Figure 8. Save à Escanecrabe	19
Figure 9. Save à Montaigut sur Save	19
Figure 10. Save à Montadet	19
Figure 11. Localisation des ponts entretenus en 2023	20
Figure 12 : <i>Embâcle sur la Save à Anan (externalisé)</i>	22
Figure 13 : <i>Embâcle sur la Save à Espaon (Régie)</i>	22
Figure 14. Localisation des embâcles extraits en 2023	22
Figure 15. Bâchage Renouée du Japon (Labastide-Savès)	24
Figure 16. Fauchage Renouée du Japon	24
Figure 17. Ecorçage des érables (sujets témoin)	25
Figure 18 : Résultats 2023	25
Figure 19 : Atterrissement de l'Isle-Jourdain (avant travaux)	27
Figure 20 : Atterrissement de l'Isle-Jourdain (après travaux)	27
Figure 21 : Site de l'Isle en Dodon avant travaux	28
Figure 22 : Site de l'Isle en Dodon après travaux	28
Figure 23 : Etat initial	29
Figure 24 : Vanne de dégravement implantée sur le seuil de Nénigan	29
Figure 25 : Intervention en classe (Ecole d'Agassac)	30
Figure 26 : Prélèvement d'insectes aquatiques (Ecole d'Anan)	30
Figure 27. Page d'accueil du site internet	30
Figure 28. Newsletters parues en 2023	31
Figure 29 : Débat lors de la foire Saint-Martin	32
Figure 30 : Panneaux du SAGE RNG	32
Figure 31 : Localisation des parcelles acquises en 2021 et 2023 u sein de la zone humide de l'Isle Jourdain	34
Figure 32 : La Gesse en juillet 2023	41
Figure 33 : Le Laurio en août 2023	41
Figure 34 : Le Cédât en août 2023	41
Figure 35. Balance (détermination des densités de populations)	42
Figure 36. Nasse (détermination des aires de répartition)	42
Figure 39 : L'Isle en Dodon, RD6	44
Figure 40 : Bellegarde pont RD42	44
Tableau 1. Répartition des membres du comité syndical par collectivités	5
Tableau 2. Stagiaires et sujets de stages en 2023	7
Tableau 3. Entretien des zones sensibles du territoire du SYGESAVE	13
Tableau 4. Embâcles extraits en 2021	16
Tableau 5. Animations en milieu scolaire réalisées par le SYGESAVE en 2022	27
Tableau 6. Participation du SYGESAVE à des évènements spécifiques en 2022	29
Tableau 7. Interventions auprès des riverains (privés ou publics)	32
Tableau 8 : Résultats des campagnes de suivi des écrevisses exotiques menées en 2022	39
Tableau 9 : Formations et réunions auxquelles ont assisté les techniciens	42

I. LE SYGESAVE ET SON FONCTIONNEMENT

1. Le territoire

Le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SYGESAVE) a été créé au 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion des 3 anciens syndicats existants sur le bassin de la Save :

- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Save et de la Gesse
- le Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation de la Save Gersoise
- le Syndicat Mixte de Gestion de la Save Aval

Depuis le 26 juillet 2019, le Syndicat regroupe **10 collectivités** :

- | | |
|--|---------------|
| • La C.C. du Plateau de Lannemezan | (3 communes) |
| • La C.C. Cœur et Coteaux du Comminges | (51 communes) |
| • La C.C. du Savès | (29 communes) |
| • La C.C. Côteaux Arrats -Gimone | (3 communes) |
| • La C.C. de la Gascogne Toulousaine | (11 communes) |
| • La C.C. Bastides de Lomagne | (2 communes) |
| • La C.C. Cœur de Garonne | (6 communes) |
| • La C.A. du Muretain | (4 communes) |
| • La C.C. du Grand Ouest Toulousain | (4 communes) |
| • La C.C. des Hauts Tolosans | (15 communes) |

Le Syndicat intervient ainsi sur le territoire de **128 communes**.

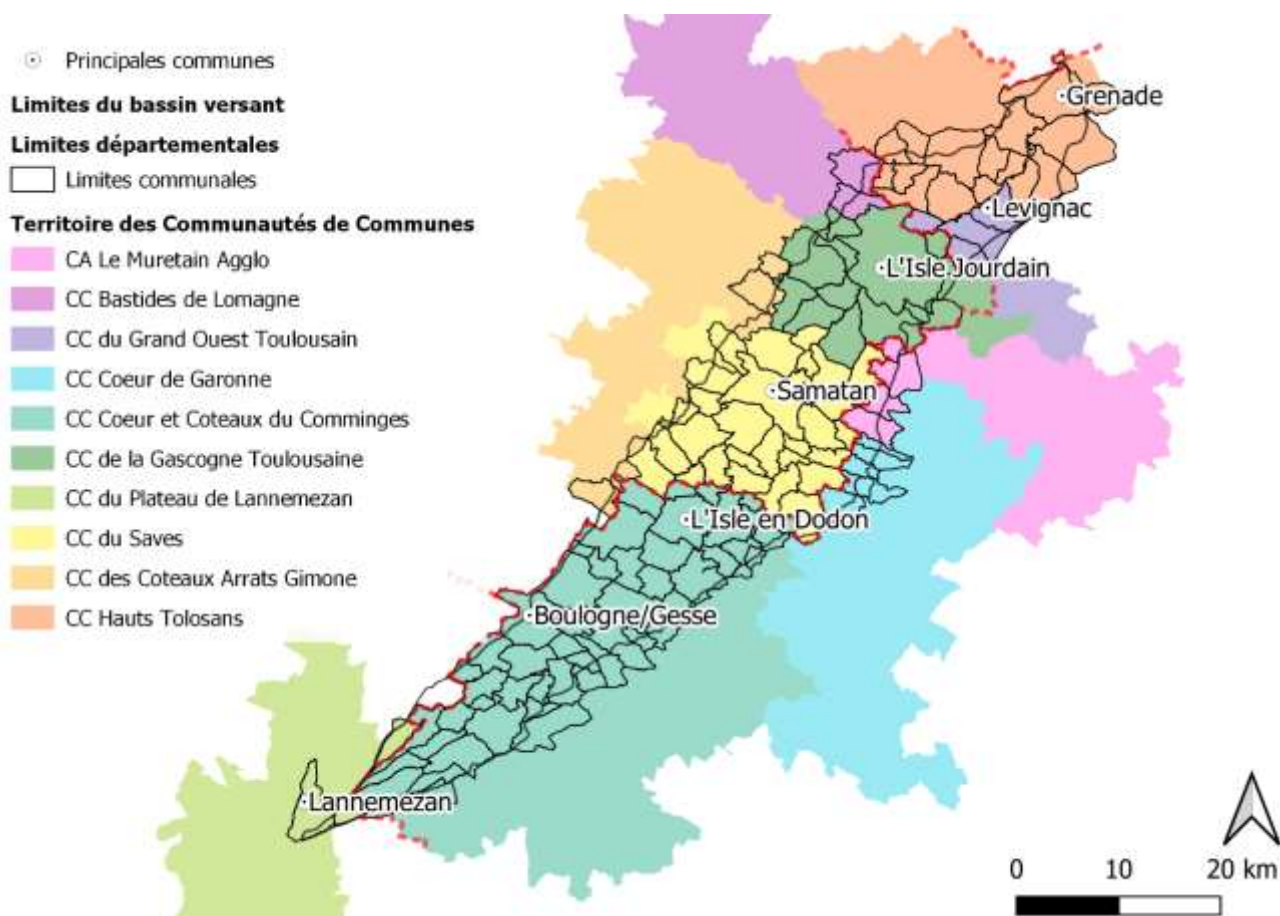


Figure 1. Territoire du SYGESAVE

Durant l'année 2023, la CC du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM) a engagé une réflexion visant à transférer la compétence GEMAPI aux différents syndicats concernés par son territoire. A cet effet, une rencontre avec les élus de la CCPTM, destiné à présenter le SYGESAVE et son programme d'actions, a eu lieu le 15 décembre 2023. Pour rappel, le territoire de cette communauté sur le bassin de la Save concerne uniquement la commune de Bazordan, et 8 430 ml de berge de Gesse.

La procédure d'adhésion a été engagée par la CCPTM début 2024. A la suite de cette modification statutaire, le Syndicat couvrira la **totalité** du bassin versant de la Save.

2. Les compétences

Depuis le 29 août 2018, le Syndicat est doté de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) correspondant aux items 1, 2, 5, 8, de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- Aménagement du bassin versant de la Save
- Entretien et aménagement des cours d'eau, identifiés « masse d'eau » : la Save, la Gesse, l'Aussoue, la Boulouze, la Seygouade, la Bernesse, la Houytere, l'Esquinson, le Bigo, le Laurio, l'Empeyblanc, le Gay, le Noailles, le Cédât, le Réroulin, l'Arsène, le Ribarot, Larjo, le Goudex, la Gradoue, l'Espienne, la Lieuze, lacs et plans d'eau publics, situés sur le lit mineur des susdits cours d'eau, y compris les accès à ces derniers
- Défense contre les inondations
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exclusion de celles situées dans le département des Hautes-Pyrénées, ainsi que des formations boisées riveraines

3. Les élus

Le SYGESAVE est administré par un **comité syndical** composé de **34 délégués** titulaires et 34 délégués suppléants.

La répartition entre les membres est basée sur des strates de population définies dans les statuts.

Tableau 1. Répartition des membres du comité syndical par collectivités

Collectivités	Nombre titulaires	Nombre suppléants
La C.C. du Plateau de Lannemezan	3 titulaires	3 suppléants
La C.C. Cœur et Coteaux du Comminges	6 titulaires	6 suppléants
La C.C. du Savès	6 titulaires	6 suppléants
La C.C. Côteaux Arrats -Gimone	1 titulaire	1 suppléant
La C.C. de la Gascogne Toulousaine	6 titulaires	6 suppléants
La C.C. Bastides de Lomagne	1 titulaire	1 suppléant
La C.C. Cœur de Garonne	1 titulaire	1 suppléant
La C.C. du Muretain	1 titulaire	1 suppléant
La C.C. du Grand Ouest Toulousain	3 titulaires	3 suppléants
La C.C. des Hauts Tolosans	6 titulaires	6 suppléants

En 2023, le Comité Syndical, s'est réuni **4 fois et a pris 24 délibérations**.

Le **bureau** syndical est composé de **10 membres** issus du Comité Syndical.

- Un Président : Jean-Luc DUPOUX (C.C. Gascogne Toulousaine)
- 2 Vice-Présidents :
 - Alain FRECHOU (C.C. Cœur et Côteaux du Comminges)

- François CODINE (C.C Hauts-Tolosans)
- 7 membres :
 - Eliane MARSIGLIO (C.C. Bastide de Lomagne)
 - Georges DE LORENZI (C.C. Côteaux Arrats-Gimone)
 - Robert CASSAGNE (CA Muretain)
 - Pierre-Alain DINTILHAC (C.C. Cœur de Garonne)
 - Christian TAUZIN (C.C. Grand Ouest Toulousain)
 - Josette ROUDIE (C.C. Savès)
 - Jean-Pierre CABOS (C.C. Plateau de Lannemezan)

En 2023, le bureau s'est réuni **5 fois et a pris 10 délibérations.**

Le bureau a reçu des délégations du Comité Syndical et lui rend compte de ses délibérations.

Il prend les décisions relatives notamment :

- à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics,
- au dépôt de dossiers règlementaires
- aux demandes de subventions.

4. L'équipe

Le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents emploie **8 agents** présentés ci-après :



Une directrice coordinatrice :

Anne-Marie DUPRAT

- Trois techniciens de rivière répartis sur le territoire :



Fabien BOUTEIX,
référént sur le
secteur amont



Mélanie
BARREAUD,
référénte sur le
secteur médian



Flaurine
POPEK,
référénte sur le
secteur aval

- Une équipe de 2 agents rivière (3 j/semaine) :



Grégory MICHEL,
chef d'équipe



David LOPEZ,
agent rivière

- Un service administratif :



Anne-Marie SUZES,
secrétaire
comptable

(30H/semaine)



Fabienne
DAUBRIAC,
secrétaire
administrative

(12h/semaine)

En 2023, l'équipe en régie a été légèrement remaniée.

En effet, suite à la démission au 31/12/2022, de M. Philippe LAFFORGA, il avait été décidé de proposer un autre CDD à M. Loris PASCAL, du 01/01/23 au 28/02/2023 en attendant de recruter un agent technique permanent. M. LOPEZ David a été recruté, adjoint technique en CDD de 6 mois à compter du 01/03/2023.

Au 01/09/2023 M. LOPEZ David a été stagiairisé.

Suite à la demande de mutation de Mme Héloïse SANDRE auprès de SMMAR de l'Aude, Mme Mélanie BARREAUD a été recrutée à compter du 06/03/2023. Une période de tuilage a eu lieu du 06/03 au 19/03/2023.

Afin de faire le point sur les dossiers en cours et de planifier les missions de chacun, des réunions d'équipe entre les techniciens et la directrice sont organisées environ deux fois par mois. Ainsi en 2023, **20 réunions d'équipe** ont été organisées.

Durant l'année 2023 plusieurs stagiaires ont été accueillis. Ils sont recensés dans le Tableau 2. Stagiaires et sujets de stages en 2023.

Tableau 2. Stagiaires et sujets de stages en 2023

Nom - Prénom	Formation	Durée ou périodes	Thème du stage
MOLES Lukas	BAC Pro Gestion des milieux naturels et de la Faune	06/02 au 17/02	Traitement des espèces invasives
TRANIER Pierre	BTS Agricole « Gestion et protection de la nature »	17/04 au 05/05 25/06/ au 07/07	Mise en situation en milieu professionnel
BOUCHARD Ophélie	BTS Agricole « Gestion et protection de la nature »	17/04 au 07/05 05/06 au 05/07	Quantifier le bois mort sur le Rémoulin (affluent de la Save)
ROLLIN Anaëlle	BTSA GEMEAU 1	05/06 AU 28/07	Mise en situation en milieu professionnel
DELPECH Martin	BAC STAV 1	19/06 au 07/07	Entretien végétation - appui à l'équipe en régie
FERRAND Ylan	BAC Techno STAV	26/06 au 14/07	Mise en situation en milieu professionnel
JAUFFRET Marina	BAC Technologique STAV Aménagement et Valorisation de l'espace	03/07 au 13/07	Découverte du milieu professionnel
CORNU Yann	Technicien de rivière Gemapi	23/10 au 17/11	
DESHAIS Alexis	BTS « Gestion et protection de la nature »	30/10 au 24/11	

L'organisation du SYGESAVE, ainsi que les contacts sont présentés dans la Figure 2.

L'organigramme de l'équipe du SYGESAVE est présenté dans la Figure 3.

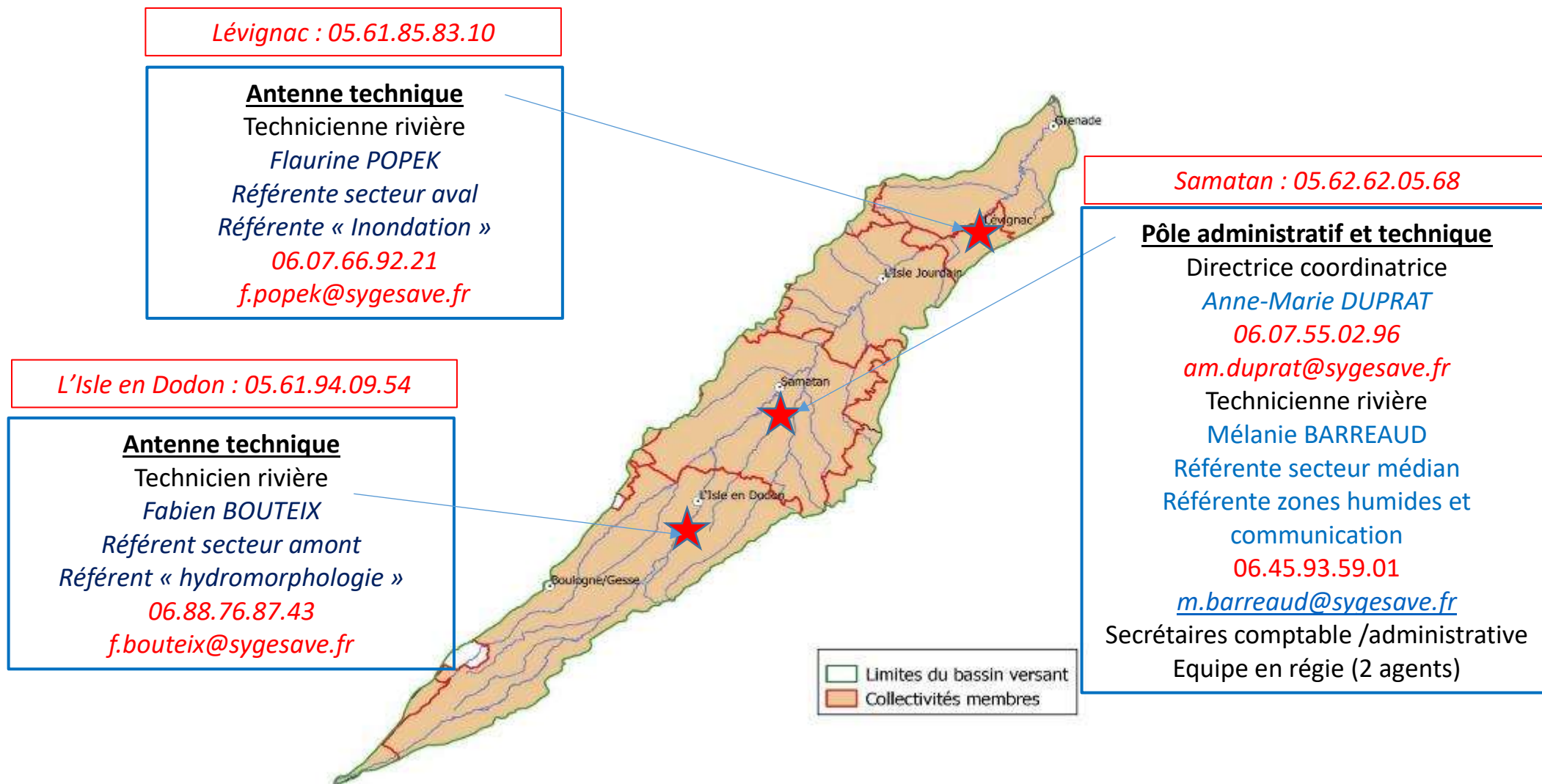


Figure 2. Organisation du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents au 31/12/2023

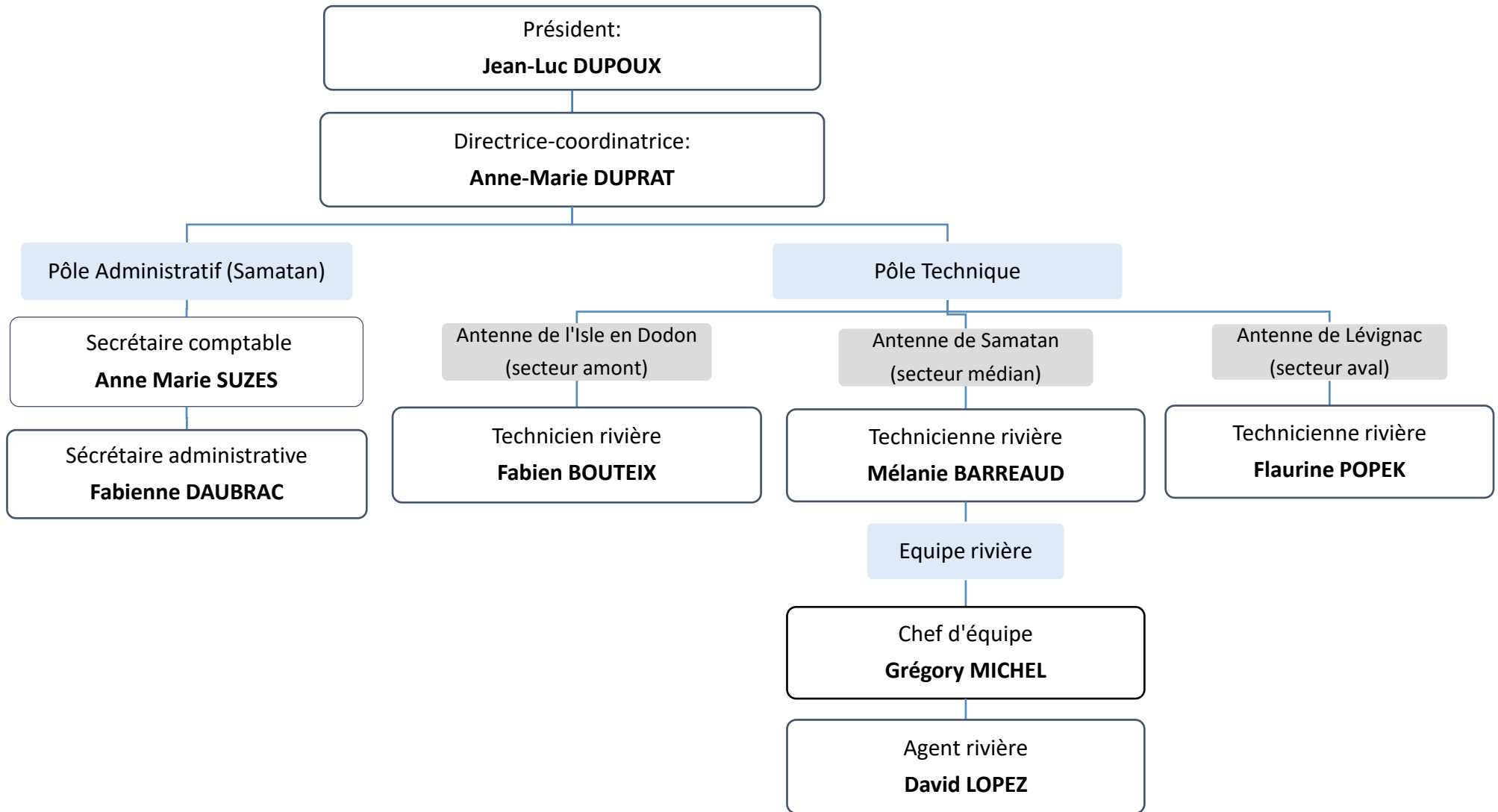


Figure 3. Organigramme de l'équipe du SYGESAVE

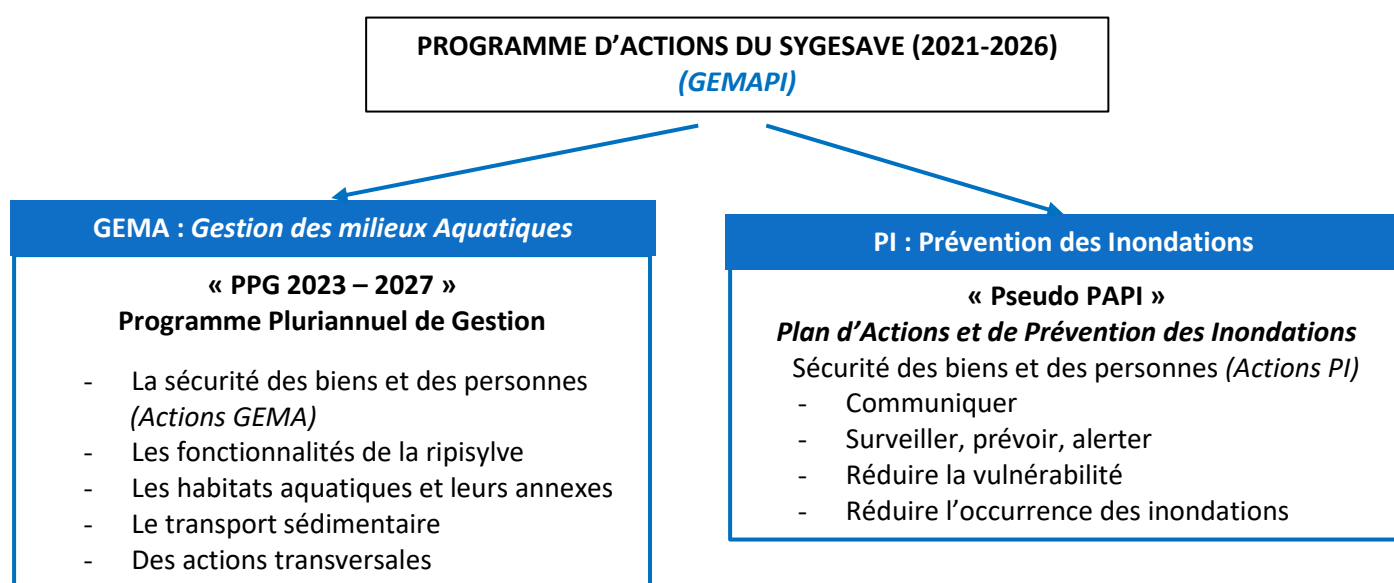
II. LES ACTIVITES DU SYGESAVE EN 2023

1. Présentation du programme d'actions du SYGESAVE

Pour rappel, une grande partie des années 2020 et 2021 avait été consacrée à l'élaboration du Plan d'actions 2023-2027. Les nombreux échanges, en 2022, avec les services des DDT 65, 31 et 32 ont permis de finaliser le dossier de déclaration d'intérêt général. L'arrêté interpréfectoral validant le programme de travaux a finalement été signé **le 6 janvier 2023**.

Ce plan d'actions est constitué de deux documents cadre, basés sur les finalités de la compétence GEMAPI :

- le « **Pseudo PAPI** » : Plan d'Actions et de Prévention des Inondations » pour ce qui concerne la prévention des inondations,
- le **PPG** : Programme Pluriannuel de Gestion, pour ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques.



Ces deux documents ont été présentés et validés par le comité syndical lors de sa séance du 7 juin 2021. Ils ont ensuite été transmis aux partenaires techniques et financiers concernés, pour validation.

Le Programme pluriannuel de Gestion de la Save a été déclaré d'intérêt général par l'arrêté interpréfectoral du 6 janvier 2023. Un comité de suivi constitué de représentants des partenaires financiers et des services de la DDT et de l'OFB se réunit annuellement pour dresser le bilan de l'année écoulée et valider le programme de l'année en cours.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'article 4 de l'arrêté interpréfectoral du 6 janvier 2023 de déclaration d'intérêt général au titre de la loi sur l'eau, prévoit qu'une note technique complémentaire soit transmise aux services de la DDT du département concerné dans les cas suivants :

- opérations de travaux nécessitant une intervention dans le lit des cours d'eau, ou impactant des milieux humides ou des espèces sensibles ;
- la replantation d'essences locales
- la création d'habitats en zone de frayères protégées ou avec engins dans le lit mineur ;
- la création d'abreuvoirs
- la recharge sédimentaire et/ou la mise en place de seuils de fond.

Ainsi, plusieurs notes techniques ont été rédigées et transmises. Elles ont parfois fait l'objet de différents échanges avec les services de la DDT avant d'obtenir l'autorisation correspondante.



Dates clés

- 21 février :** Réunion bilan 2022 – programmation 2023 avec l'ensemble des partenaires (absence DDT 32)
- 21 mars :** Réunion inter-DDT suite à l'absence de la DDT 32 le 21/02
- 21 juin :** Transmission note technique « recharge sédimentaire » à la DDT 31
- 25 juillet :** Transmission note technique « traitement des atterrissements » à la DDT 32
- 15 septembre :** Transmission note technique « création d'habitats aquatiques en amont de l'Isle en Dodon » à la DDT 31

2. Le « Pseudo PAPI »

1) Etude complémentaire des systèmes d'endiguement

Cette étude démarrée fin 2021, portait sur 3 secteurs à enjeux identifiés à l'issue de l'étude d'opportunité de classement :

- la Cité des Castors à Lombez,
- le centre-ville de Samatan,
- la rive gauche de l'Arsène à Saint Paul sur Save.

Elle avait pour objectif de fournir les données nécessaires (données géotechniques, étude hydraulique, proposition de scénarios) permettant de statuer sur le classement de ces ouvrages (tranche ferme).

Elle a abouti fin 2023, avec la décision de **classement du système de Lombez et de non classement des systèmes de Samatan et de St Paul sur Save.**

a. Système de Lombez

Le système de Lombez se situe en rive gauche du canal de la Save. Il est formé de deux casiers séparés par le ruisseau de la Gaillouie. Son linéaire est de 1,3 km. Il est localisé sur la Figure 4.



Figure 4 : Localisation du potentiel système d'endiguement de Lombez

Globalement l'ouvrage étudié présente une bonne stabilité.

Les différents scénarios étudiés sont présentés dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Scénarios étudiés pour le système de Lombez

Scénario	Descriptif	Niveau de protection	Montant estimatif HT
1	Traitement des ouvrages traversants existants (Remplacement de clapets anti-retour)	Q ₁₀ -5cm	17 k€

2	Amélioration des performances : <ul style="list-style-type: none"> • Scénario 1 + • Homogénéisation profil en long • Traitement des ouvrages existants côté canal Save Traitement des ouvrages existants côté ruisseau de la Gailloue	Q ₂₀	630 k€
3	Amélioration des performances sans merlons : Scénario 2 + Arasement de merlons	Q _{50-15 cm}	1 070 k€

Au vu de ces éléments, le comité syndical dans sa séance du 4 décembre s'est prononcé en faveur du Scénario 1, c'est-à-dire d'un classement de l'ouvrage jusqu'au niveau Q_{10-5 cm}. Le dossier règlementaire correspondant de demande de classement a été déposé le 1^{er} mars 2024.

b. Système de Samatan

Les ouvrages constituant le potentiel système de Samatan sont situés entre la rive gauche de la Save et la rive droite du canal d'amenée du moulin. Le système est constitué de 2 casiers séparés par la rue Mercadieu. Son linéaire est de 1,6 km. Il est localisé sur la Figure 5.

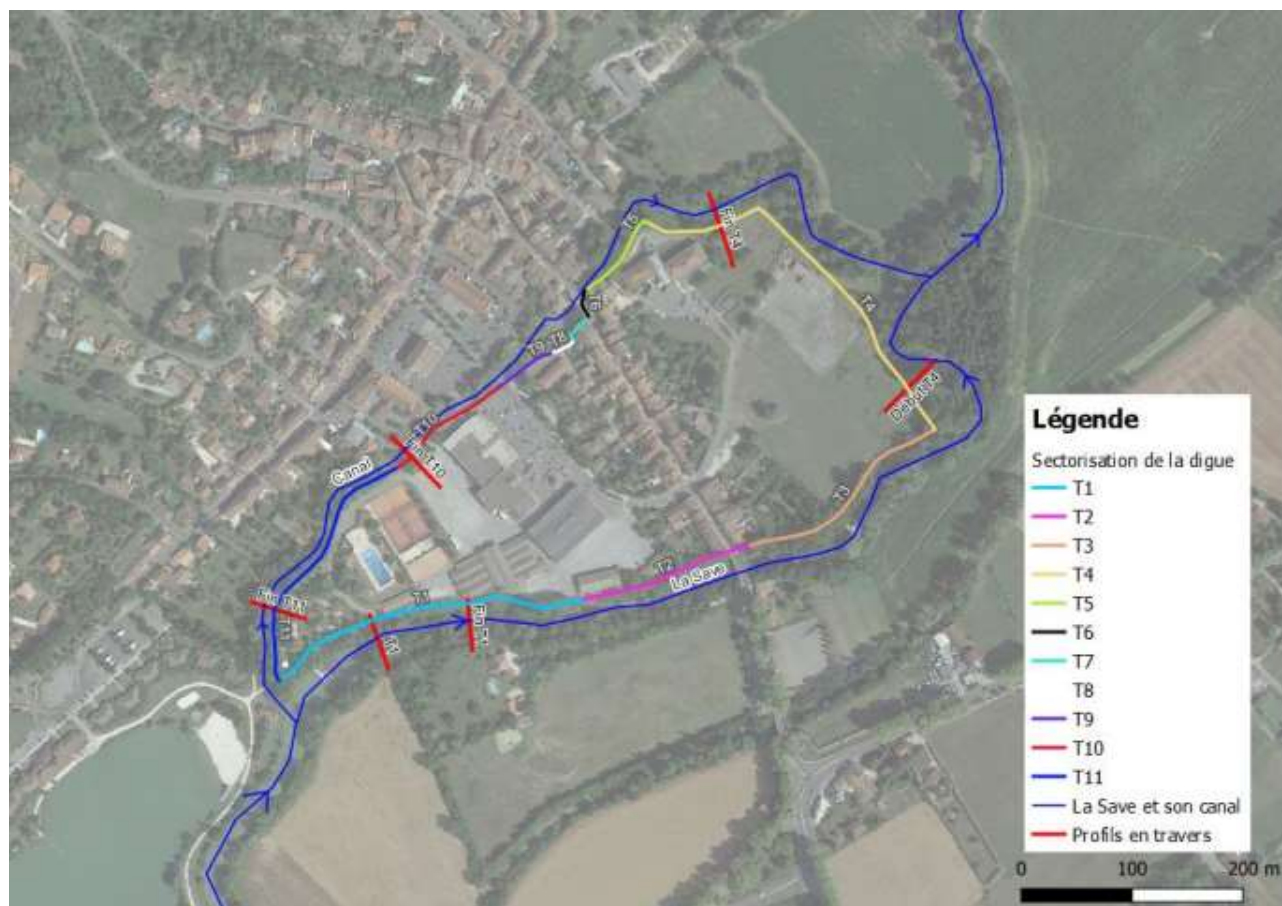


Figure 5 : Localisation du potentiel système d'endiguement de Samatan

Les différents scénarios étudiés pour ce système sont présentés dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Scénarios étudiés pour le système de Samatan

Scénario	Descriptif	Niveau de protection	Montant estimatif
1	Classement de 2 casiers : <ul style="list-style-type: none"> Traitement du tronçon 1 Régulation du débit du canal Recul du casier aval 	Q ₅	3 335 k€ HT
2	Classement du casier aval et mise en transparence en amont du pont <ul style="list-style-type: none"> Recul du casier aval Régulation du débit du canal Mise en transparence du tronçon 1 	Q ₂₀	2 030 k€ HT

Compte-tenu de l'instabilité importante de plusieurs tronçons, du coût élevé des travaux nécessaires pour permettre un classement de l'ouvrage et d'une analyse coût/bénéfice négative empêchant toute subvention, le comité syndical a décidé de ne pas classer l'ouvrage de Samatan.

Le syndicat propose d'accompagner les riverains de la rue Mercadieu pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité de leurs habitations et apporter des solutions de protection.

c. Système de St Paul sur Save

Le système de St Paul sur Save est un ouvrage en remblai situé en rive gauche de l'Arsène (affluent rive gauche de la Save). Son linéaire est de 230 m. Il est localisé sur la rive gauche de l'Arsène (voir Figure 6).

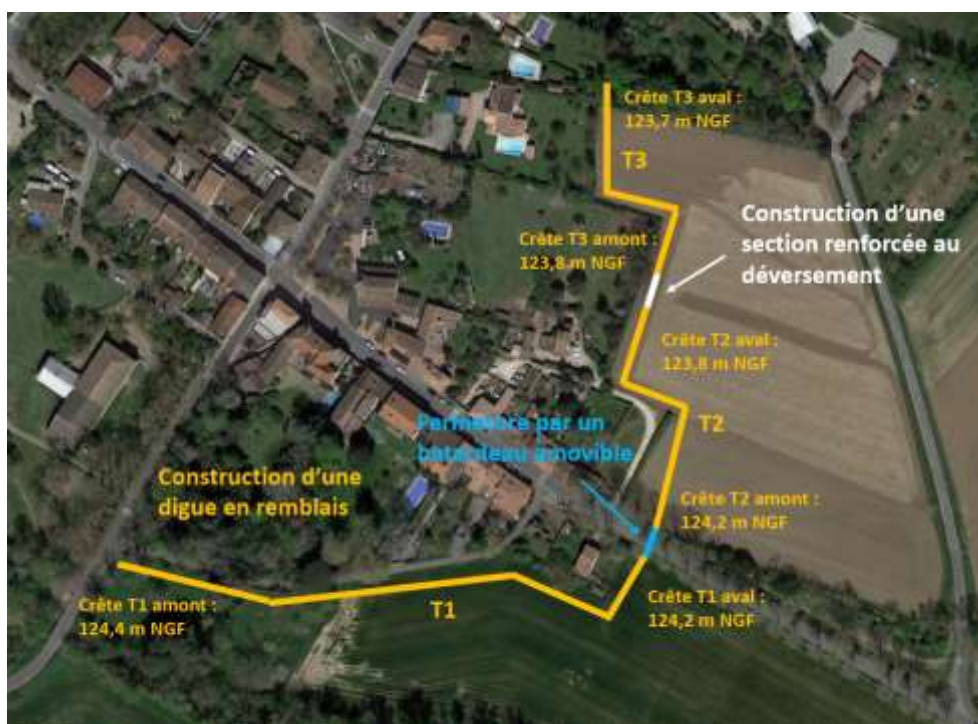


Figure 6 : Localisation du système de St Paul sur Save

Les différents scénarios étudiés pour ce système sont présentés dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Scénarios étudiés pour le système de St Paul sur Save

Scénario	Descriptif	Niveau de protection	Montant estimatif HT
1	Mise en recul de l'ouvrage au plus proche des enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Arasement de l'ouvrage actuel • Construction d'un nouvel ouvrage au plus près des enjeux 	Q ₅₀	800 k€
2	Mise en transparence de l'ensemble du système : <ul style="list-style-type: none"> • Arasement de l'ouvrage actuel • Réduction de la vulnérabilité 		370 k€

Les différentes études réalisées montrent que l'ouvrage est très instable et qu'il ne peut être classé en l'état. Le scénario prévoyant la construction d'un nouvel ouvrage au plus proche des enjeux, s'avère techniquement très complexe car il intègre la mise en place d'un batardeau au niveau de la route départementale. Compte-tenu de ces éléments **le comité syndical a décidé de ne pas classer l'ouvrage de St Paul sur Save**. Le surrisque lié au maintien de l'ouvrage actuel est en cours d'étude.

Le syndicat propose d'accompagner les riverains concernés pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité de leurs habitations et apporter des solutions de protection.



Dates clés

Février :	Autorisation de passage du riverain de St Paul et poursuite des études géotechniques
11 juin :	Cotech2 : Etude de la stabilité des ouvrages
13 novembre :	Cotech 3 Restitution des scénarios d'aménagement
21 novembre :	Copli 3 Restitution des scénarios d'aménagement et éléments de décision
4 décembre :	Décisions du comité syndical concernant les différents systèmes

2) Mise en place de dispositifs d'anticipation et de surveillance des crues

Suite aux inondations de janvier 2022, le Syndicat avait sollicité les services de la DREAL en vue d'étudier l'implantation de dispositifs de surveillance et d'anticipation des crues en amont de l'Isle en Dodon.

Une première étude de faisabilité a été réalisée par M. WATRIN (agent de la DREAL du Service de Prévision des Crues) courant 2022. Elle a été poursuivie par une expertise de terrain, réalisée en partenariat avec les techniciens du SYGESAVE le 29 août 2023 afin d'identifier les sites les plus pertinents.

Au vu du rapport remis par la DREAL, le scénario retenu est le suivant :

- Sur le secteur Saint-Plancard - Larroque :

- Une station au pont de la D34, en amont de St Plancard
- Une station au pont de Saint-Plancard
- Une échelle sentinelle au niveau de Larroque

- Sur le secteur St Laurent, Anan, L'Isle en Dodon et Espaon :

- Une station au pont de la D635 à « Rébirechioulet »

- 3 échelles sentinelles à St Laurent, Anan et Espaon

- Sur la Gesse :

- Une station au niveau du pont de la D55f à Puymaurin

A noter que cette station pourrait être prise en charge par le Service de Prévion des Crues dans le cas du déplacement de la station actuelle, non représentative du bassin versant.

Les différents dispositifs envisagés sont localisés sur la Figure 7.

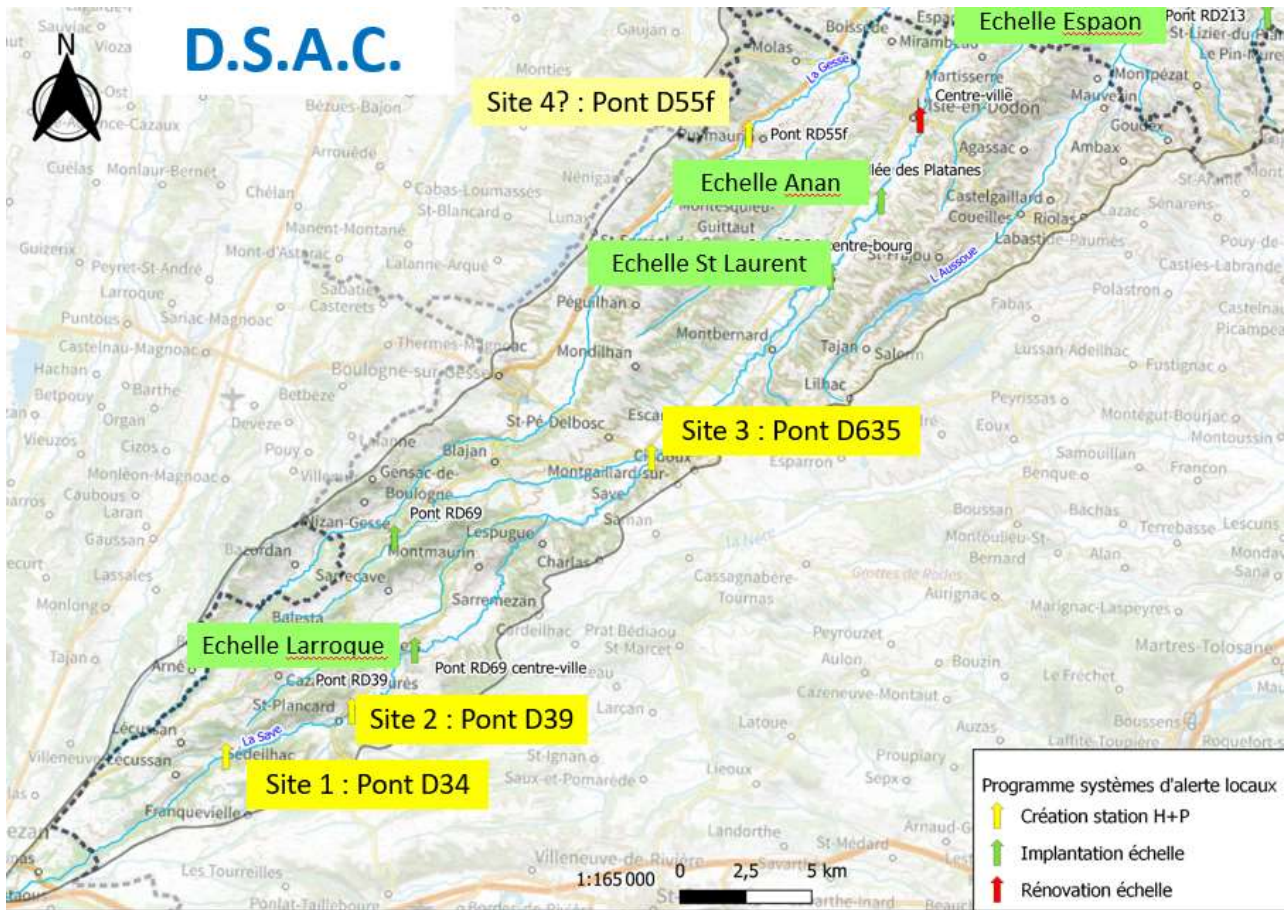


Figure 7 : Localisation des différents dispositifs de surveillance et d'anticipation des crues envisagés

Par ailleurs, afin de compléter le dispositif, il est également proposé d'implanter ou de rénover des échelles limnimétriques sur les communes de :

- Pour la Save : L'Isle en Dodon 31, Samatan 32, Lombez, Saint-Paul/ Montaigut 31, Lévigac 31, Grenade 31,
- Pour la Lieuze : Saint-Loube 32,
- Pour l'Arsène : Saint-Paul sur Save 31,
- Pour la Gesse : Boissède 31



Dates clés

- 20 mars :** Visite terrain (DREAL/SYGESAVE) pour repérage des sites d'implantation
- 27 juin :** Visite terrain (DREAL/SYGESAVE) pour repérage des sites d'implantation
- 29 août :** Visite terrain (DREAL/SYGESAVE) pour repérage des sites d'implantation
- 4 décembre :** Validation du programme par le comité syndical et élaboration du CCTP en vue du lancement de la consultation

3) Formations techniques suivies



Dates clés

- 13 juin : Visio : la gestion de crise, une compétence communale
- 16 novembre : Journée technique CEREMA : exercices de crise de l'organisation interne à l'implication des populations

3. Le Programme Pluriannuel de Gestion

1) Les travaux

a. L'entretien des zones sensibles

Il s'agit de l'abord des ponts, des traversées de villages et du canal de la Savère. Les travaux ont été sous-traités sur la partie haut-garonnaise et réalisés en régie sur le secteur médian.

Pour ce qui concerne l'abord des ponts, la fréquence d'intervention est annuelle sur la Save et la Gesse et bisannuelle sur les affluents.

L'emprise des travaux est d'environ 30 m en amont et aval de chaque ouvrage, sur chaque berge.

Cette opération répond à de multiples objectifs :

- Maintenir une ripisylve saine et stable
- Faciliter le suivi des ouvrages d'arts
- Maintenir une section d'écoulement fonctionnelle sur les zones sensibles
- Améliorer la perception des cours d'eau par la population

Tableau 6. Entretien des zones sensibles du territoire du SYGESAVE

	Cours d'eau/ Communes concernés	Période d'intervention	Exécutant
Secteur amont	<p>Save : L'Isle en Dodon, Anan, St Laurent, Charlas/Avezac, Larroque, Montbernard, Escanecrabe, Montgaillard, St Pé Delbosc, Lespugue, Montmaurin, Sarremezan, Lécussan, Villeneuve Lécussan, St Plancard, Pinas</p> <p>Gesse : Boissède, Tournan, Molas, Puymaurin, St Ferréol, Nénigan, Péguilhan, Boulogne, Mondilhan, Blajan, Gensac, St Loup en Comminges, Nizan Gesse, Boudrac, Arné</p> <p>Bernesse : Montgaillard, St Pé Delbosc, Charlas, Blajan, Nizan gesse</p> <p>Seygouade : Montmaurin, Lespugue, Blajan, Larroque, Boudrac, Cazaril Tambourès,</p>	Octobre et Novembre	ACTIFOREST
Secteur Médian	<p>Save : Isle-Jourdain, Marestaing, Endoufielle, Castillon-Savès, Cazaux-Savès, Labastide-Savès, Lombez, Samatan, Espaon, Sauveterre, Cadeillan</p> <p>Aussoue : Samatan, Sauvimont, Montégut-Savès, Puylausic, St Lizier, Garravet, Mauvezin, Coueilles</p> <p>Bigo : Cazaux Savès, Castillon, Noilhan</p> <p>Boulouze : Auradé, Endoufielle, Seysses, Pompiac, Savignac, Pébées</p> <p>Espiègne : Samatan, Puylausic, Lombez, Montadet, Garravet, Martisserre, l'Isle-en-Dodon</p> <p>Laurio : Castillon-Savès, Frégouvielle</p>	Mars Juin Juillet Septembre Octobre Novembre	Régie
	Canal de la Savère : du pont de Samatan à la confluence de l'Aussoue	Janvier Mars	Régie
Secteur aval	<p>Save : Grenade, Larra, Merville, St Paul sur Save, Montaigut sur Save, Lévigac, Le Castéra, Lasserre-Pradère, Pradère les Bourguets, Ste-Livrade, Ségoufielle</p> <p>Ribarot : Daux, Merville</p> <p>Cédat : Le Castéra, St Livrade, Bellegarde, Garac, Vignaux</p>	Oct.	ACTIFOREST



Figure 8. Save à Escanecrabe



Figure 9. Save à Montaigut sur Save



Figure 10. Save à Montadet

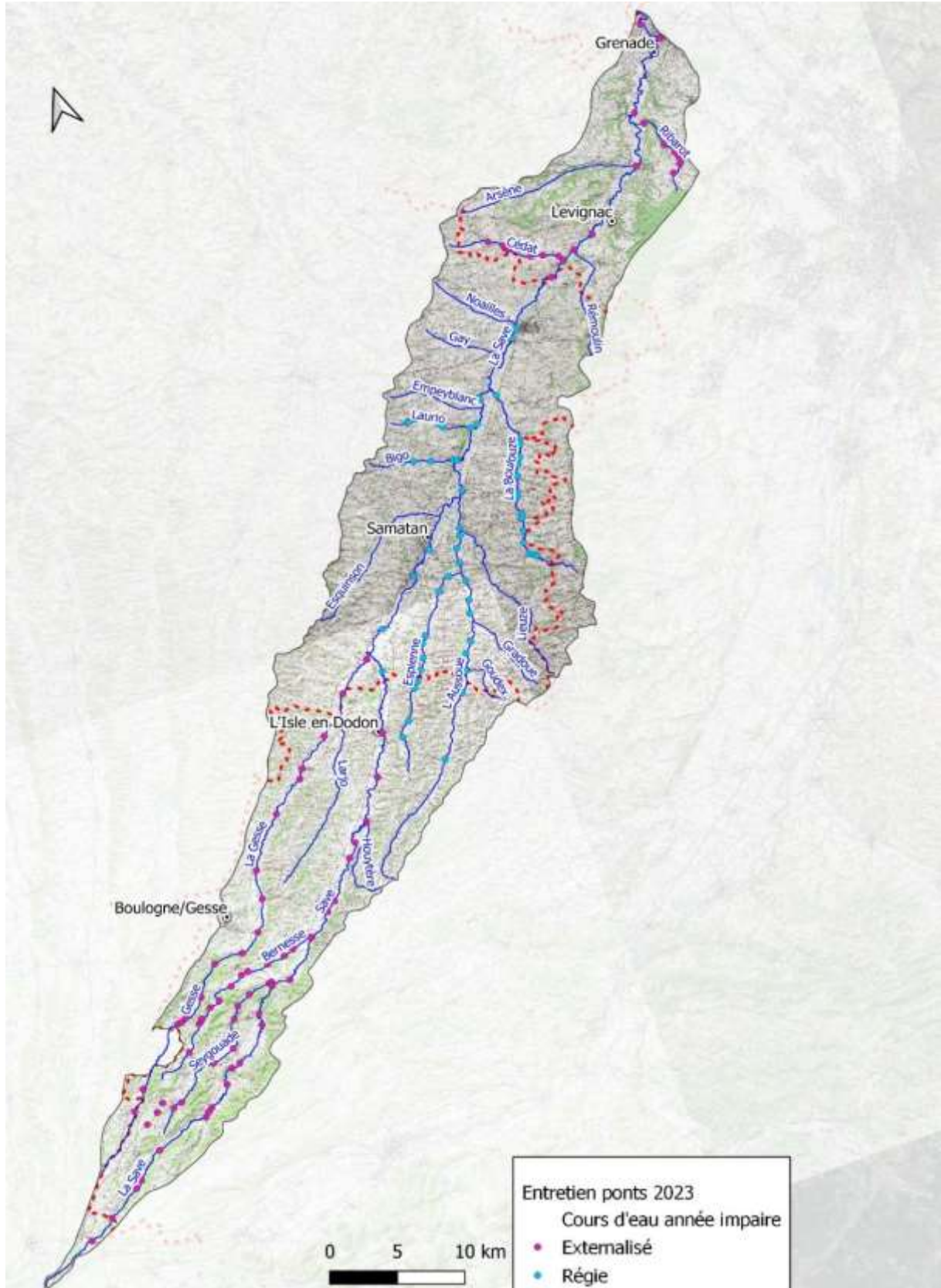

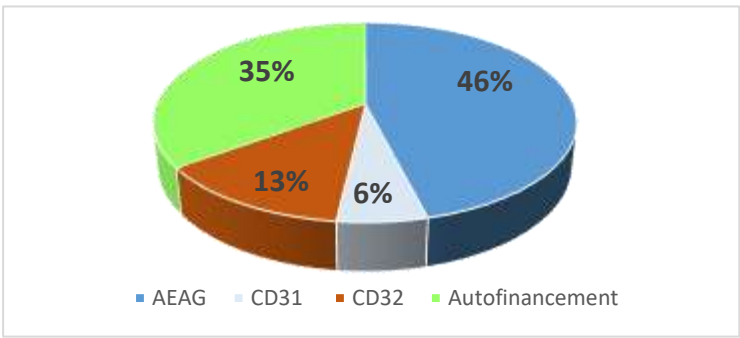


Figure 11. Localisation des ponts entretenus en 2023

Bilan financier de l'action d'entretien des zones sensibles

	Montant de l'opération :	Agence de l'Eau Adour Garonne (AE) : 50% sur TTC plafonné à 2€ HT le ml de berge – (soit 46% sur TTC)
		Conseil Départemental Gers (CD32) : 20% sur TTC – opérations dans le 32 (soit 13% sur TTC)
		Conseil Départemental Haute-Garonne (CD31) : 20% sur HT, hors travaux régie – opérations dans le 31 (soit 6% sur TTC)
	39 943 € HT 43 393 € TTC	 <p>■ AEAG ■ CD31 ■ CD32 ■ Autofinancement</p>

b. L'enlèvement sélectif des embâcles

Pour rappel, les embâcles obstruant tout ou partie de la section d'écoulement d'un cours d'eau sont extraits, dès lors qu'ils sont situés en amont d'un enjeu de sécurité publique.

Lorsqu'un embâcle est situé hors d'une zone à enjeu et qu'il n'obstrue pas totalement la section d'écoulement, il n'est pas extrait. Il constitue de nouveaux habitats pour la faune aquatique et permet de diversifier les écoulements. Selon le cas, une fixation peut être nécessaire. L'arbre à décision du SYGESAVE permet de clarifier chaque situation. Dans tous les cas, ce type d'embâcle fait l'objet d'une surveillance afin de vérifier que son évolution ne présente aucun risque.

40 embâcles ont été extraits en 2023, dont le détail est fourni dans le Tableau 7 et localisé sur la .

Tableau 7. Embâcles extraits en 2023

	Cours d'eau/ Communes concernés	Exécutant
Secteur amont	Save : Anan Gesse : Molas	Ent. Actiforest
	Save : Lespugue/Montmaurin (7)	Régie
	Save : L'Isle en Dodon Goudex : Goudex (2) Gesse : Blajan, Puymaurin, Molas Larjo : Molas (3)	Ent. Nouveau
Secteur médian	Save : Cadeillan , Endoufielle, L'Isle-Jourdain (4)	Ent. ACTIFOREST
	Save : Espaon (3), Ségoufielle (2), Samatan, Sauveterre Lieuze : St Loube (fixation) Gradoue : St Lizier ; St Lizier/Montaigut Boulouze : Seysses-Savès, Auradé (3),_Endoufielle	Régie
	Save : Ste Livrade (3), Lasserre/Pradère, Le Castéra, Grenade (2)	Ent. Actiforest



Figure 12 : Embâcle sur la Save à Anan (externalisé)



Figure 13 : Embâcle sur la Save à Espaon (Régie)

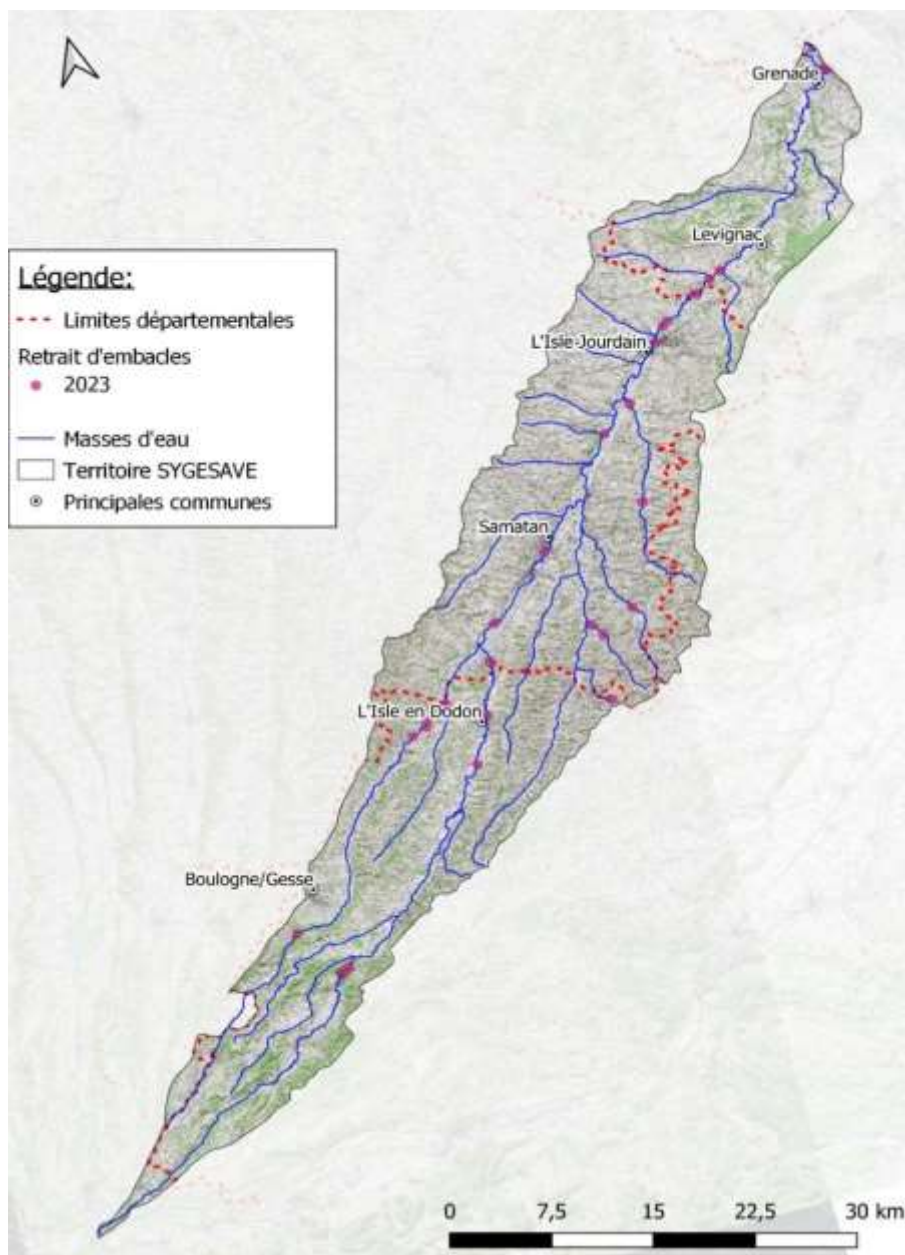

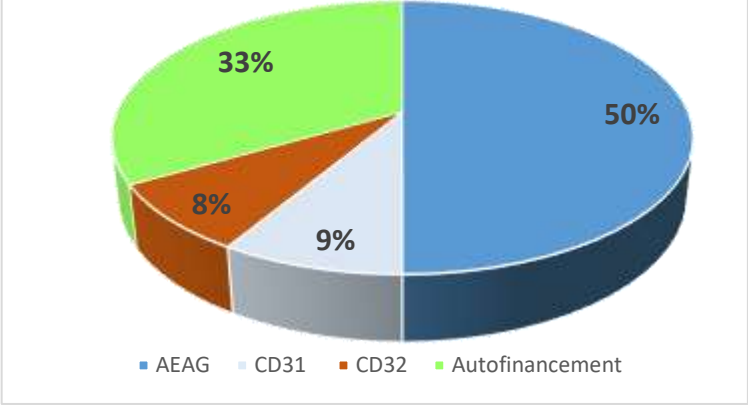


Figure 14. Localisation des embâcles extraits en 2023

Bilan financier de l'action de gestion des embâcles

		Agence de l'Eau Adour Garonne (AE) : 50% sur HT (soit 43% sur TTC total)
		Conseil Départemental Gers (CD32) : 20% sur TTC – opérations dans le 32 (soit 8% sur TTC total)
		Conseil Départemental Haute-Garonne (CD31) : 20% sur HT, hors travaux régie – opérations dans le 31 (soit 9% sur TTC total)
	<p>Montant de l'opération :</p> <p>24 216 € HT 27 515 € TTC</p>	 <p>■ AEAG ■ CD31 ■ CD32 ■ Autofinancement</p>

L'enveloppe financière consommée en 2023 est en baisse par rapport à 2022. Cette année, il n'y a pas eu d'évènement climatique majeur ayant entraîné la formation d'embâcles, ce qui s'est traduit par la mise en œuvre d'une seule campagne d'embâcles.

Pour signaler un embâcle, contactez soit le (la) technicien(ne) référent de votre secteur soit le bureau de Samatan.

c. Les plantations

Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif/observations	Période d'intervention	Prestataire
Save : St Laurent	Bouturage de saules au niveau du chantier de bâchage de renouée réalisé en 2017	Novembre	Régie
Save : L'Isle en Dodon	Bouturage de saules au niveau d'un aménagement de berge réalisé depuis plusieurs années	Novembre	Régie

d. La gestion des invasives

Les actions mises en œuvre dans le cadre du programme d'actions du syndicat concernent principalement 4 espèces invasives : l'Ailante glanduleux, l'Erable négundo, la Renouée du Japon et le Buddléia. Deux autres espèces (le Myriophylle du Brésil et le Grand Lagarosiphon) sont également gérées en partenariat avec l'ADASEA (Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides sur le secteur gersois) sur un seul site (la mare de Montpezat). A noter que cette année, aucune intervention n'était justifiée sur le buddleia.

• La Renouée du Japon


	Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif	Période d'intervention	Prestataire
	Save : Charlas et Labastide Savès	Bâchage 2 sites	Printemps	Régie
	Save : St Laurent, St Pé Delbosc, Montgaillard/Save, Charlas, Montmaurin, Larroque, St Plancard Gesse : Péguilhan Coucuc : Boulogne/Gesse	Fauche « intensive » 29 sites 2 000 m ²	mai, juin, octobre	Régie




Figure 15. Bâchage Renouée du Japon (Labastide-Savès)



Figure 16. Fauchage Renouée du Japon

- Concurrence avérée de l'ortie ou de la vigne vierge sur certaines stations
- Repousse d'essences autochtones au niveau des trous d'agrafes au bout de quelques années

• **L'Érable Négundo**

	Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif	Période d'intervention	Prestataire
	Save : Zone humide de l'Isle Jourdain	Expérimentation sur 2 nouveaux sites. Etude de paramètres complémentaires : distance à l'eau, influence du cortège arboré	Printemps et automne	Régie

Pour rappel, une nouvelle expérimentation a démarré fin 2021, avec un écorçage à l'automne et un écorçage au printemps, sur 2 nouveaux sites « Bout de la rivière » et « L'Isle Jourdain ». Le résultat des recensements effectués au printemps et à l'automne sont présentés sur la Figure 18. Sur les deux sites, on note une forte augmentation de la mortalité durant la période estivale. Un bilan de cette deuxième expérimentation sera fait fin 2024.



Figure 17. Ecorçage des érables (sujets témoin)

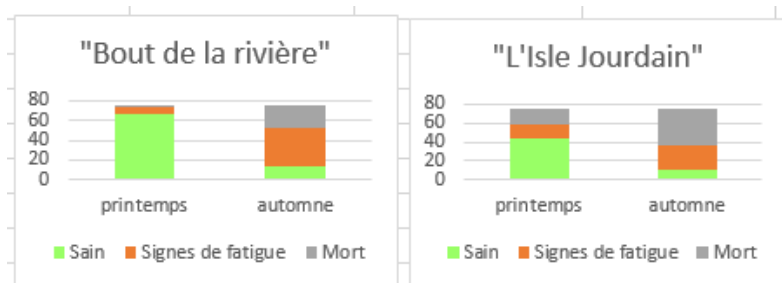




Figure 18 : Résultats 2023

• **Le grand Lagarosiphon et le Myriophylle du Brésil (partenariat avec ADASEA 32)**

	Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif	Période d'intervention	Prestataire
	Mare de Montpézat	Arrachage Lagarosiphon et Myriophylle + Implantation géotextile	Septembre	Régie


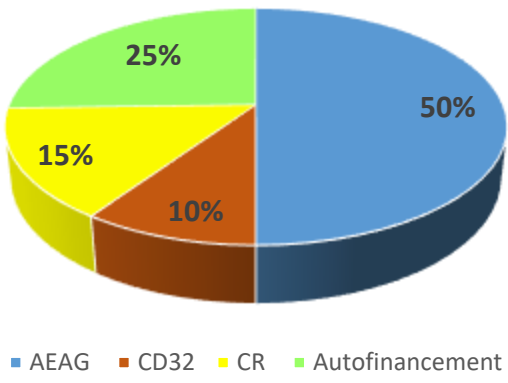
Suite à la forte expansion constatée en 2022, cette année une vidange complète de la mare a été opérée. Contrairement aux 2 dernières années, il semble que les herbiers sont en légère régression. Ils sont moins denses et moins étalés pour la grande majorité. La vidange partielle de la mare, réalisée par le SYGE SAVE, a grandement aidé à l'arrachage méticuleux des pieds de Myriophylle du Brésil et de Grand Lagarosiphon. Par ailleurs, cela a également contribué à réduire fortement la dispersion d'un nombre important de fragments puisque seule la partie Nord était encore en eau.

La descente en pente douce est bien végétalisée ce qui semble freiner le développement de Myriophylle du Brésil, même si cela complique de plus en plus l'arrachage sélectif.

Le Grand Lagarosiphon semble avoir disparu de la moitié Sud, plus profonde, de la mare où deux à trois herbiers étaient présents jusqu'alors.

Seul l'herbier de Grand lagarosiphon au nord de la mare semble se maintenir dans des proportions similaires aux années précédentes. De plus, les pieds pris dans les empièvements au Nord et à l'Ouest ne peuvent pas toujours être arrachés convenablement et fragments sont souvent coincés à l'intérieur.

Bilan financier de l'action « gestion des invasives »

	<p>Montant de l'opération :</p> <p>14 982 € HT</p> <p>14 982 € TTC</p> <p><i>(travaux réalisés uniquement en régie)</i></p>	<p>Agence de l'Eau Adour Garonne (AE) : 50% sur HT</p> <p>Conseil Départemental Gers (CD32) : 15% sur HT sur opérations dans le 32 (soit 10% du HT total)</p> <p>Conseil Régional Occitanie (CR) : 15% sur HT</p>
		 <p>■ AEAG ■ CD32 ■ CR ■ Autofinancement</p>

e. La gestion du transport solide

Le transport solide sur le bassin de la Save présente un réel déséquilibre. La partie bien en amont est excédentaire alors que le restant est déficitaire dans sa majorité. Ainsi, sur la partie amont, il convient d'intervenir au niveau de certains ouvrages pour libérer les sections d'écoulement d'arches de ponts remplies de sédiments, plus particulièrement à la suite d'une crue morphogène. Plus en aval (zone des gorges de la Save) le cours d'eau est en équilibre, et demande une surveillance des atterrissements afin de maintenir le dynamisme du transport, cela se traduit par la dévégétalisation de certains atterrissements. Plus en aval, en dessous de la confluence avec la Bernesse, la Save reconstitue peu à peu son matelas alluvial au gré des dernières crues. Enfin, à l'aval de Montbernard, les sédiments sont très peu présents voire absents, la roche mère est affleurante. Sur cette zone, les efforts de recharge sédimentaire seront poursuivis, plus particulièrement en amont de L'Isle en Dodon.

• **Le traitement des atterrissements**

Trois atterrissements ont été traités en 2023, dans le centre d'Espaon, de Lombez et de l'Isle Jourdain.

En effet, l'élargissement du lit dans le centre de ces villages créant une zone de calme et la présence d'une pile centrale au niveau des ouvrages sont à l'origine d'une sédimentation obstruant une partie de la section d'écoulement.

Comme indiqué précédemment, ces travaux ont fait l'objet d'une note technique complémentaire. Des compléments techniques ont été demandés par les services de la DDT du Gers. Une réunion de terrain a eu lieu le 20 septembre et l'autorisation de travaux a été délivrée le 12 octobre par les services de la DDT du Gers.

La mise en place d'un filtre flottant, destiné à retenir les sédiments a notamment été demandée par la DDT, pour le traitement de l'atterrissement de Lombez.

Le coût global de ces travaux s'élève à 7 150 € HT.

Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif/observations	Période d'intervention	Prestataire
Save : Espaon, Lombez L'Isle Jourdain	300 m ³ de matériaux traités	octobre	Entreprise Montieux



Figure 19 : Atterrissement de l'Isle-Jourdain (avant travaux)



Figure 20 : Atterrissement de l'Isle-Jourdain (après travaux)

- **La recharge sédimentaire**

Dans la continuité des six dernières années, la **recharge sédimentaire a été poursuivie** au niveau de L'Isle en Dodon. Le linéaire restauré depuis 2016 peut être estimé entre 800 et 1 000 m. Il est fortement dépendant de la survenue de crues morphogènes. Les linéaires à restaurer, étant très importants, plusieurs années seront nécessaires pour réhabiliter cette zone. De plus, l'intérêt de cette action est que les crues morphogènes transportent les matériaux plus en aval pour reconstituer le matelas sur des linéaires difficilement accessibles. Cela nécessite d'alimenter chaque année cette zone en matériaux.

Aussi, une nouvelle opération de recharge a été engagée en 2023, 800 m en amont du site « test » de 2016. Elle a fait l'objet d'une note technique complémentaire déposée auprès des services de la DDT de la Haute-Garonne. L'autorisation correspondante a été obtenue le 11 août. Cette nouvelle portion de Save fait l'objet d'un suivi spécifique. Un partenariat OFB/FD pêche 31/SYGESAVE a été mis en place pour évaluer les capacités de recolonisation du milieu après une action de recharge sédimentaire. Un inventaire piscicole et un CARHYCE avant travaux a été opéré. Un suivi N+1, N+3, N+5, N+7 et N+10 est programmé. Un site témoin a été choisi à quelques kilomètres comme point de comparaison.

Cours d'eau/ Communes concernés	Descriptif/observations	Période d'intervention	Prestataire
Save : L'Isle en Dodon	996 T de matériaux apportés – environ 140 m de cours d'eau restauré	Octobre	Entreprise Naudin

Une pêche de suivi est réalisée tous les deux ans, en partenariat avec la Fédération de pêche de la Haute-Garonne au niveau de la première station (2016). Les résultats révèlent une population piscicole stable avec une bonne répartition des espèces et des classes d'âges.

Les travaux de recharge menés sur l'Isle en Dodon avec un apport de matériaux tous les ans constituent une expérimentation unique en France sur les cours d'eau de cette taille. C'est pourquoi de nombreux organismes suivent cette expérimentation avec beaucoup d'intérêt. Ainsi, le technicien du secteur amont a participé à un film réalisé par l'Union des Fédération de pêche du Bassin Adour-Garonne.


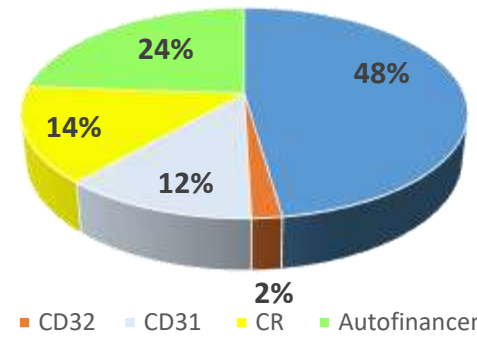


Figure 21 : Site de l'Isle en Dodon avant travaux



Figure 22 : Site de l'Isle en Dodon après travaux

Bilan financier de l'action « transport sédimentaire »

	<p>Montant de l'opération (Recharge + atterrissements) :</p> <p>55 042 € HT (travaux inscrits en investissement – récupération du FCTVA)</p>	<p>Agence de l'Eau Adour Garonne (AE) : 50% sur HT (montant réalisé > montant prévisionnel) Conseil Départemental Haute Garonne (CD31) uniquement opérations dans le 31 (recharge) Conseil Départemental Gers (CD32) uniquement opérations dans le 32 (atterrissements) Conseil Régional Occitanie (CR) : 15% sur HT du prévisionnel</p>
		 <p>■ AEAG ■ CD32 ■ CD31 ■ CR ■ Autofinancement</p>

- **Gestion des vannes de seuil : implantation d'une vanne de dégrèvement au niveau du seuil de Nénigan (hors maîtrise d'ouvrage du syndicat)**

Cette opération a bénéficié d'un accompagnement technique et financier de la part du Syndicat. En effet conformément à la délibération du 6 novembre 2017, le syndicat a apporté une aide de 10 000 € au propriétaire du moulin de Nénigan car l'implantation de cette vanne a permis de rétablir la continuité sédimentaire sur plusieurs kilomètres de Gesse.

D'un point de vue technique outre la conception de l'aménagement et le suivi des travaux, le syndicat a également accompagné le propriétaire dans la recherche de financements notamment auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (30%).



Figure 23 : Etat initial



Figure 24 : Vanne de dégrèvement implantée sur le seuil de Nénigan

2) Les études et l'animation

Toutes les actions présentées ci-après sont réalisées en interne, par les techniciens ou la directrice et sont financées dans le cadre « des missions de techniciens » par l'Agence de l'Eau (50% HT) et le Conseil Départemental du Gers (forfait 3 000 €).

a. La sensibilisation et la communication

- La sensibilisation en milieu scolaire et péri-scolaire

Les techniciens et la directrice ont animé plusieurs interventions en milieu scolaire. A cet effet, des outils spécifiques, adaptés à la thématique souhaitée par les enseignants et au niveau des élèves, ont été créés.

Un récapitulatif des interventions réalisées en 2023 est fourni dans le Tableau 8.

Tableau 8. Animations en milieu scolaire réalisées par le SYGESAVE en 2023

Date	Etablissement/classe	Nature de l'intervention	Nbre d'élèves
13/02/23	CFPPA-Vicen Bigorre	En classe – Mise en situation	14
23/05/23	Ecole d'Agassac Classe unique	Intervention en classe	17
25/05/23	Lycée l'Isle Jourdain 1 ^{ère} SVT	Sortie terrain – présentation de « l'écosystème rivière »	25
06/06/23	Ecole d'Agassac	Sortie terrain – Jeu de pistes « eau/végétation »	
08/06/23	Ecole d'Anan CE2/CM1/CM2	Reconnaissance Flore / Faune terrestre + invertébrés	15
3 et 11/10/23	Collège Samatan Classes de 5e	Sortie terrain : Prévention des inondations / biodiversité	Env. 100
10/10/23	CFPPA Vic en Bigorre	Intervention terrain = présentation aménagement de Saint-Placard	Env. 15
16/10/23	Lycée de Samatan	Présentation des actions du Syndicat aux éco délégués	Env. 10
27/10/23	Master 2 Géographie/Environnement Univ. Toulouse	Présentation du Syndicat et de son programme d'actions – Visite chantier de bâchage	17



Figure 25 : Intervention en classe (Ecole d'Agassac)



Figure 26 : Prélèvement d'insectes aquatiques (Ecole d'Anan)

- **La communication auprès du grand public**

[Le site Internet \(www.sygesave.fr\)](http://www.sygesave.fr)

Le site internet est régulièrement mis à jour, plus particulièrement la rubrique « Actualités ». En 2023, **7 467 visiteurs** ont été dénombrés en augmentation de 12% par rapport à 2022.



Figure 27. Page d'accueil du site internet

Les réseaux sociaux

Le Syndicat est présent sur Facebook, avec une page (<https://www.facebook.com/sygesave>) et un profil (<https://www.facebook.com/syndicat.delasave/>), et sur Instagram (<https://www.instagram.com/syge.save/>)

		
		
Bilan 2023	68 abonnés et 289 « amis »	65 abonnés

La fréquentation de nos réseaux sociaux est en augmentation par rapport à 2022.

La Newsletter

Depuis fin 2020, une newsletter a été créée. Avec une parution quasi mensuelle, cette newsletter est adressée à l'ensemble des communes et des communautés de communes du territoire ainsi qu'aux délégués et aux partenaires techniques et financiers soit **environ 350 contacts**.

En 2023, **3 Newsletters** ont été diffusées. Toutes les newsletters sont téléchargeables sur le site internet dans la rubrique « Téléchargement ». Il est possible de s'abonner à la newsletter en contactant le secrétariat du SYGESAVE (secretariat@sygesave.fr).



Figure 28. Newsletters parues en 2023

La participation à des évènements emblématiques

Les techniciens et la directrice ont participé à plusieurs évènements recensés et illustrés ci-après :

Tableau 9. Participation du SYGESAVE à des événements spécifiques en 2023

Date	Événement	Nature de l'intervention	Nbre de participants
12 avril :	Ateliers concertation SAGE NRG	- Rencontre du public sur le marché de Boulogne - Tables rondes à Samatan	
11 novembre :	Foire de la Saint Martin De L'Isle Jourdain (en partenariat avec le SAGE NRG)	- Présentation exposition « SAGE » - Carte relief - Film - Maquette système Neste - Participation au débat (échanges)	≈ 70



Figure 29 : Débat lors de la foire Saint-Martin



Figure 30 : Panneaux du SAGE RRG

b. La gestion des zones humides

- **Le partenariat avec les 3 CATZH (Cellules d'Assistance Techniques aux Zones Humides)**

Sur le bassin de la Save, trois CATZH sont présentes :

- L'association Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées (AREMIP) sur le secteur amont du bassin,
- L'Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture du Gers (ADASEA 32) sur la partie Gersoise
- L'association Nature En Occitanie (NEO) sur la partie aval du bassin.

Depuis 2017, le Syndicat travaille en collaboration avec ces trois structures dans le cadre de conventions de partenariat indépendante. Une convention quadripartite est à l'étude.



Dates clés

6 mars :	Réunion bilan 2022- perspectives 2023 inter-CatZH/Agence de l'Eau/SYGESAVE
3 mai :	Signature de la lettre de mission avec NEO pour 2023
9 octobre :	Participation au CoGest Plan de Gestion 2023-2027 des 6 zones humides alluviales du corridor garonnais
18 décembre :	Participation au Copil CatZH AREMIP

- **Repérage et diagnostic de zones humides**

Le Syndicat a sollicité l'AREMIP pour effectuer un diagnostic sur une parcelle que souhaite vendre la commune de l'Isle en Dodon. D'après le diagnostic, la parcelle ciblée par l'étude est majoritairement identifiée comme zone humide sur le critère des habitats. Le diagnostic floristique a permis de mettre en évidence plusieurs espèces indicatrices de zones humides. Au vu du diagnostic, le syndicat a sollicité l'AREMIP pour élaborer un plan de gestion en vue d'une éventuelle acquisition.

Par ailleurs, Nature en Occitanie a réalisé différentes investigations au niveau du Complexe de Zones Humides du BV du Cédât :

- Prospections plus fines en 2023 pour cibler les parcelles prioritaires
- Priorisation sur la base des enjeux flore / habitats : Présence avérée de la Jacinthe de Rome, Orchis à fleurs lâches, Trèfle écailleux, Orchis incarnat...
- Priorisation sur la base des enjeux faune : cuivré des marais



Dates clés

11 avril :
14 juin : Diagnostic terrain parcelle de l'Isle en Dodon (projet d'acquisition)
11 juillet :

- **Restauration écologique des bras morts**

- Bras mort de L'Isle Jourdain :
 - Première réflexion engagée par la Fédération de Pêche 32 (réouverture du bras afin de favoriser l'implantation de frayères à brochets) (non réalisable, coût élevée au regard des enjeux ciblés)
 - Réorientation vers un projet multi enjeux : réouverture uniquement sur l'aval ?
 - Intégration au Plan de Gestion de la ZH de l'Isle Jourdain
 - Discussion dans le cadre du groupe de travail « eau » du plan de gestion (2024-2025)
- Bras mort Ségoufielle/Sainte-Livrade (Procédure en cours)



Dates clés

7 avril Réunion préparatoire NEO à la visite terrain du bras mort de Ste Livrade
11 avril: Réunion terrain AE/NEO/DDT 31 et 32/SYGESAVE –bras mort Ste Livrade

- **Acquisition de parcelles en zone humide et mise en place de plans de gestion**

En 2023 le Syndicat a fait l'acquisition de 4 nouvelles parcelles, d'une surface de **5 ha 22 a 75 ca**, au sein de la zone humide de l'Isle Jourdain. Le coût de cette acquisition est de 25 500 € (frais de notaire inclus). L'opération a bénéficié d'une aide de 80% de la part de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

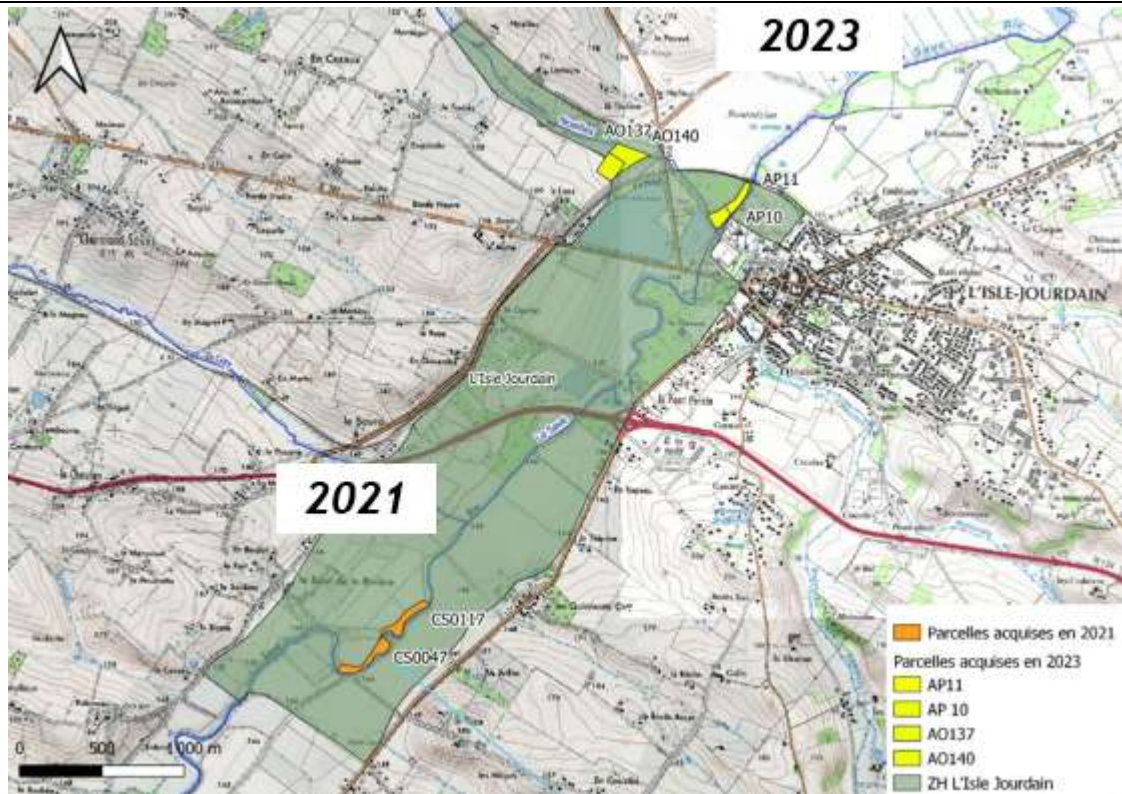


Figure 31 : Localisation des parcelles acquises en 2021 et 2023 u sein de la zone humide de l'Isle Jourdain

En termes de gestion, le Syndicat a conclu un bail à clauses environnementales avec M.Avezac pour les parcelles acquises en 2021 et avec M. Zuchetti pour une partie des parcelles acquises en 2023.

Parallèlement la collaboration démarrée dans le dernier trimestre 2022 avec les étudiants de l'ENSAT (Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse) s'est poursuivie. Dans leur restitution les étudiants ont fourni au Syndicat des propositions de gestion pour les parcelles acquises par le syndicat.



Dates clés

13 février :	Visite terrain des étudiants. Finalisation diagnostic + échanges sur proposition d'actions
23 février :	Soutenance des étudiants
27 mars :	Signature de l'acte de vente des parcelles AP10, AP11, AO137 et AO140
Avril :	Délibération du comité syndicat et signature du bail avec M. Avezac
1 ^{er} août	Réalisation d'un état des lieux de la parcelle à annexer au bail de M. Avezac
4 décembre :	Délibération du comité syndicat et signature du bail avec M. Zuchetti

- Autres

Outre, les interventions réalisées dans le cadre des dossiers ci-dessus présentés, la technicienne référente en matière de zones humides et/ou la technicienne ont participé à différentes réunions ou journées techniques en lien avec la thématique « zones humides ».

**Dates clés**

8 mars :	Réunion préparation implantation de panneaux d'information aux entrées de la ZH de l'Isle Jourdain
9 mars :	Réunion du groupe technique « Zones Humides » du SAGE NRG
1 ^{er} juin :	Journée technique restauration zones humides organisé par l'ADASEA (Nougaroulet)
2 août	Réunion préparatoire chantier invasives mare Montpézat
4 octobre	Chantiers invasives mare de Montpézat
24 octobre :	Echanges autour de la restitution du premier panneau d'information de la ZH de l'Isle-Jourdain
17 novembre :	Participation au copil PAEC ZH Comminges

c. Intervention auprès des riverains (privés ou collectivités)

Les techniciens de rivière du Syndicat interviennent à la demande des riverains (communes ou propriétaires privés) pour des conseils et/ou de l'aide à la décision.

Les interventions menées en 2023, sont répertoriées dans le Tableau 10.

Tableau 10. Interventions auprès des riverains (privés ou publics)

Secteur	Localisation	Demandeur	Objet
Amont	Puymaurin	Propriétaire privé	Glissement de berge sur la Gesse
Amont	Molas	Propriétaire privé	Arbre penché menaçant sur la Gesse
Amont	Goudex	Commune	Gestion du ruisseau du Goudex
Amont	Péguilhan	Propriétaire privé	Curage ruisseau
Amont	L'Isle en Dodon	Commune	Diagnostic canal
Amont	Agassac	Propriétaire privé	Travaux drainage – dossier réglementaire
Amont	Montesquieu	Commune	Diagnostic et programme d'action suite à coulées de boue
Amont	Cazaril Tambourès	Commune	Erosion cde berge de la Seygouade au niveau d'un pont – Diagnostic + conseil technique
Amont	Péguilhan	Propriétaire privé	? dossier réglementaire
Amont	L'Isle en Dodon	Propriétaire privé	Peupliers menaçants à abattre
Amont	Sédeilhac	Propriétaire privé	Signalement désherbage d'un canal
Amont	L'Isle en Dodon	Propriétaire privé	Confortement – dossier réglementaire
Amont	L'Isle en Dodon	Propriétaire privé	Entretien canal d' l'Isle en Dodon
Amont	Montesquieu	Propriétaire privé	Déstabilisation busage
Amont	L'Isle en Dodon	Propriétaire privé	Dossier règlementaire - curage
Amont	Sédeilhac	Commune	Erosion de berge au niveau d'un pont
Amont	Montbernard	Propriétaire privé	Dossier règlementaire pour confortement de berge

Amont	L'Isle en Dodon	Propriétaire privé	Abattage arbre au niveau d'un enrochement
Amont	L'Isle en Dodon	Propriétaire privé	Dossier règlementaire - curage
Amont	Larroque	Commune	Erosion de berge
Médian	Tournan	Propriétaire privé	Constat + conseils techniques suite à inondation d'une habitation
Médian	Bézéril	Propriétaire privé	Renseignement caractérisation écoulement
Médian	Cazaux Savès	Commune	Envasement du Bigo au niveau du pont de la D39
Médian	Endoufielle	Propriétaire privé	Signalement embâcle
Médian	Garravet	Propriétaire privé	Signalement embâcle
Médian	Gaujac	Commune	Effondrement busage
Médian	L'Isle Jourdain	Propriétaire privé	Curage fossé
Médian	L'Isle Jourdain	Conseil Départemental	Arbres et désordre au niveau du GR653
Médian	L'Isle en Dodon	Bureau d'études	Travaux d'aménagement de la RN 124
Médian	Lombez	Propriétaire privé	Régularisation dossier règlementaire : drainage agricole en bordure d'Espienne
Médian	Lombez	Commune	Entretien canal du Moulin
Médian	Marestaing	Propriétaire privé	Erosion de berges – Conseil technique
Médian	Noilhan	Propriétaire privé	Curage – Caractérisation écoulement
Médian	Pompiac	Propriétaire privé	Erosion de berge – Conseil technique
Médian	Sabaillan	Propriétaire privé	Curage fossé
Médian	Sabaillan	Propriétaire privé	Déstabilisation passerelle
Médian	St Lizier du Planté	Propriétaire privé	Diagnostic pour identification parcelle en zone humide
Médian	Samatan	Propriétaire privé	Création plateforme pour pompage en bord de Save – Dossier règlementaire
Médian	Samatan	Propriétaire privé	Arbres penchés dans le canal
Médian	Samatan	Propriétaire privé	Gestion d'un atterrissement au niveau du pont de l'Aussoue
Médian	Samatan	Propriétaire privé	Effondrement de berges de l'Esquinson
Médian	Samatan	Propriétaire privé	Dossier règlementaire pour création pompage
Médian	Samatan	Enterprise privé	Appui dossier règlementaire fonçage électrique sous cours d'eau
Médian	Ségoufielle	Propriétaire privé	Assèchement d'un lac privé
Aval	Menville	Propriétaire privé	Conseils pour curage et entretien ripisylve
Aval	Lévignac	CC GOT	Conseils techniques pour remplacement busage
Aval	Menville / Lévignac	Propriétaire Privé	Inondation bâtiment agricole défaut d'entretien du Tourrompe et orages
Aval	Sainte Livrade	Propriétaire Privé	Curage cours d'eau – dossier règlementaire
Aval	Le Castéra	Commune	Aide analyse embacles
Aval	Sainte Livrade	Propriétaire Privé	Dossier règlementaire curage cours d'eau
Aval	Lévignac	Commune	Demande de renseignement – autorisations de prélèvement

d. L'amélioration de la connaissance du bassin versant

Un des principaux objectifs du syndicat est l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'ici 2027, imposée par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

La recherche des causes de dégradation de la qualité de certains cours d'eau passe par une meilleure connaissance du fonctionnement du bassin versant. A cet effet, un suivi en 3 volets a été mis en œuvre à compter de 2021.

- **Suivi hydrologique**

Sur le bassin de la Save, l'hydrologie est assez particulière du fait que les cours d'eau principaux sont réalimentés par le « système Neste » mais les petits affluents ne le sont pas. Le constat de ces dernières années est que l'hydrologie est inadaptée au retour du bon état écologique des cours d'eau sur les cours d'eau réalimentés du bassin de la Save.

L'objectif de ce suivi est de recueillir des données permettant d'étayer ce constat et dans un second temps de déterminer avec précision la localisation et les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'hydrologie de son territoire dans l'optique d'un retour du bon état écologique des cours d'eau.

Ce suivi consiste en un relevé visuel du niveau des cours d'eau selon 6 « catégories » : assec/flaque/étiage sévère/étiage/niveau moyen/crue.

Assec	Flaque	Etiage sévère	Etiage	Niveau moyen	Crue	Absence de données
-------	--------	---------------	--------	--------------	------	--------------------

- *La Save et les affluents réalimentés*

Rapport d'activités 2023

Save amont	oui	SAV_1	Villeneuve Lécussan	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	SAV_2	St Plancard	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Saügle	oui	SAU_1	St Plancard	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Savère	oui	SAVERE_1	St Plancard	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Seygouade	oui	SEY_1	Cazaril	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	SEY_2	Cazaril	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	SEY_3	Larroque	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	SEY_4	Montmaurin/Blajan	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Bernesse	oui	BER_1	Balesta/Nizan	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	BER_2	Montgaillard/St Pé	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Save médiane	oui	SAV_3	Montgaillard	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	SAV_4	Espaon	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	SAV_5	Espaon (Arparens)	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Save Aval	oui	SAV_6	Labastide-Savès	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	SAV_7	L'Isle Jourdain	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	SAV_8	Grenade	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Gesse	oui	GES_1	Arné/Boudrac	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	GES_2	Boulogne	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	GES_3	Mondilhan	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	GES_4	Péguilhan	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	GES_5	Boissède	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Aussoue	non	AUS_1	Salerm	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	AUS_2	St Frajou	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	AUS_3	Samatan Labastide	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc

Rapport d'activités 2023

Arsène	non	ARS_1	Garrac	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	ARS_2	Bretx/Thil	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	oui	ARS_3	St Paul	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc

Les cours d'eau réalimentés n'ont pas été en assec en 2023, hormis la Seygouade sur sa partie aval. Ce constat était plus marqué en 2022. En revanche, en amont des retenues, l'Arsène et l'Aussoue ont connu des asssecs.

Les affluents non réalimentés

Houytere	non	HOU_1	St Laurent	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Esquinson	non	ESQ_1	Montamat	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	non	ESQ_2	Samatan	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Bigo	non	BIG_1	Cazaux-Savès	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Laurio	non	LAU_1	Castillon Savès	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Empeyblanc	non	EMP_1	Castillon/Marestaing	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Gay	non	GAY_1	L'Isle Jourdain	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Noailles	non	NOA_1	L'Isle Jourdain	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Cédat	non	CED_1	Bellegarde Sainte Marie	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	non	CED_2	Le Castéra	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Rémoulin	non	REM_1	L'Isle Jourdain	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	non	REM_2	Pradère	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Ribarot	non	RIB_2	Daux	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc

Larjo	non	LAR_1	St Ferréol	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	non	LAR_2	Molas/ L'Isle en Dodon	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc

Rapport d'activités 2023

Espienne	non	ESP_1	L'Isle en Dodon/ Martisserre	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	non	ESP_2	Lombez/ Samatan	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Goudex	non	GOU_1	St Lizier	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Gradoue	non	GRA_1	Montpezat	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	non	GRA_2	St Lizier	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Lieuze	non	LIE_1	St Loube	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	non	LIE_2	Nizas	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
Boulouze	non	BOU_1	Pébèes	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc
	non	BOU_2	Auradé/ Endoufielle	24-janv	14-févr	15-mars	18-avr	16-mai	13-juin	04-juil	18-juil	22-août	19-sept	18-oct	14-nov	12-déc

La plupart des affluents ont connu des étiages très sévères voire des étiages secs entre juillet et octobre. Seuls le Laurio et le Ribarot n'ont pas connu d'assec ou d'étiages sévères. Ce constat était encore plus marqué en 2022.



Figure 32 : La Gesse en juillet 2023



Figure 33 : Le Laurio en août 2023



Figure 34 : Le Cédât en août 2023

- **Suivi des matières en suspension (MES)**

L'objectif de ce suivi est de localiser et de tenter de déterminer les causes de turbidité très pénalisante pour le retour du bon état écologique des cours d'eau.

Le suivi consiste à mesurer la transparence de l'eau c'est-à-dire la profondeur à laquelle le disque de Secchi disparaît de la vue de l'observateur.

Certaines tendances tendent à se confirmer :

- Les cours d'eau réalimentés sont plus turbides que les cours d'eau non réalimentés, sauf 3 petits affluents de la tête de bassin (Seygouade, Saügle et Savère).
- La Gesse et l'Aussoue restent turbide quasiment toute l'année avec une turbidité plus marquée sur l'Aussoue. Ces deux cours d'eau étant réalimentés directement par des barrages.
- Sur la Save, un gradient amont aval se confirme avec un impact significatif de la Gesse.

A l'issue de la campagne 2024, 3 ans de relevés vont nous permettre de dégager les tendances ci-dessus avec davantage de précision. Ces premiers résultats confirment l'importance de la turbidité sur le bassin de la Save avec des disparités notables entre les cours d'eau suivant leur régime hydrologique.

- **Suivi des écrevisses exotiques**

Les deux espèces d'écrevisses exotiques envahissantes présentes sur le bassin de la Save sont l'écrevisse de Louisiane et l'écrevisse de Californie. Elles ont été observées par les techniciens du SYGESAVE, entre 2007 et 2010 sur la partie médiane de la Save pour l'écrevisse de Louisiane, et 2013 sur la Gesse et l'Aussoue pour l'écrevisse de Californie.

Inversement, il reste quelques ruisseaux en tête de bassin où subsistent des écrevisses dites « à pattes blanches » qu'il convient impérativement de préserver. A cet effet, il est important de connaître l'évolution de l'expansion des écrevisses non indigènes. D'autre part, les écrevisses de Louisiane et de Californie déséquilibrent totalement les écosystèmes aquatiques. Or, plusieurs indicateurs mis en place dans le plan de gestion se basent sur la macro faune aquatique ou la faune piscicole et ainsi la présence abondante de ces écrevisses pourrait fausser les résultats de ces indicateurs.

L'objectif de ce suivi est d'une part de déterminer les espèces et leur densité (pose de balances durant 20 min, 3 fois successives) et d'autre part de déterminer des aires de répartition (pose de nasses durant une nuit).

Le matériel utilisé pour ces deux suivis est présenté Figure 35 et Figure 36.



Figure 35. Balance (détermination des densités de populations)



Figure 36. Nasse (détermination des aires de répartition)

Ces opérations sont menées en partenariat avec les Fédérations de pêche du Gers et de la Haute-Garonne. En 2023, les cours d'eau suivis sont : La Save, la Gesse et la Bernesse, la Boulouze et le Rémoulin. Faute de temps, l'ensemble de la campagne n'a pas pu être mené dans sa totalité. De fait, la synthèse des résultats des suivis est présentée dans le Tableau 8 mais il n'y aura pas de représentation graphique pour cette année 2023.

Tableau 11 : Résultats des campagnes de suivi des écrevisses exotiques menées en 2022

Capture	Cours d'eau	Commune	Nbre d'individus	Poids	Espèce
Balance	Gesse	St Loup	12	338	Californie
Balance	Gesse	Blajan	16	398	Californie
Balance	Gesse	Boulogne	7	269	Californie et Louisiane
Nasse	Gesse	Boudrac	1	85	Californie
Nasse	Gesse	Péguilhan	8	326	Californie
Nasse	Gesse	Puymaurin	1	32	Louisiane
Nasse	Gesse	Molas	0		
Nasse	Rémoulin	Lassere	8		Louisiane
Balance	Save	L'Isle Jourdain	4	20	Louisiane
Nasse	Save	Ségoufielle	3		Louisiane
Nasse	Save	Labastide Savès	20		Louisiane
Nasse	Save	L'Isle Jourdain	1		Louisiane+ 1 Américaine
Nasse	Save	Lévignac	1		Louisiane
Nasse	Save	Grenade	2		Louisiane
Nasse	Boulouze	Auradé	14		Louisiane
Nasse	Bernesse	Montgaillard sur Save	0		

Sur la Gesse, la densité de cette espèce est élevée sur une quinzaine de kilomètres entre St Loup et Boulogne sur Gesse. Contrairement à 2022, la présence en aval de Boulogne a été confirmée sur plus de 20 km (jusqu'à Puymaurin). En 2024, une campagne plus précise sera menée.

Sur la Save, la présence de l'écrevisse de Louisiane a été confirmée au niveau de la zone humide de l'Isle Jourdain ainsi que sur la partie aval et médiane et au niveau de la confluence avec la Garonne. Sur ce dernier site, la présence de l'écrevisse américaine a également été relevée. A noter, qu'en cours d'année 2023, lors d'une animation scolaire sur la commune d'Anan (zone plutôt amont) des écrevisses ont été observées. Il semblerait que ce soit des écrevisses de Louisiane. Une campagne plus précise sera menée en 2024 pour évaluer avec plus de justesse l'aire de colonisation des espèces.

Après une première campagne en 2022, 2023 confirme la présence de l'écrevisse de Louisiane sur la Boulouze malgré les assècs partiels du cours d'eau. Le suivi se poursuivra en 2024.

Pour les autres cours d'eau non suivi cette année faute de temps, un effort sera mené en 2024 pour que l'ensemble du bassin versant soit suivi.

e. Les actions en faveur de la lutte contre l'érosion

• Retour sur les intempéries du printemps

Les intempéries du mois de juin ont été plus particulièrement marquées sur le secteur amont. Plus de 100 mm de précipitations ont notamment été enregistrés sur le bassin de Larjo les 12 et 13 juin occasionnant de nombreux dégâts :

- des routes inondées,
- des voiries dégradées par la force de l'eau,

- des ouvrages déstabilisés,
- de nombreuses coulées de boue.

Les techniciens du syndicat ont été sollicités pour apporter un appui technique pour la restauration d'ouvrages par exemple. Ils ont également cartographié les différents points noirs du territoire notamment au niveau des coulées de boues.

Des réunions rassemblant les différents acteurs (agriculteurs, gestionnaires de voiries, conseillers agricoles, syndicat de rivière...) ont été organisées début 2024 d'une part pour partager le constat et étudier collectivement des leviers d'actions, sur les secteurs les plus impactés.



Figure 39 : L'Isle en Dodon, RD6



Figure 40 : Bellegarde pont RD42

- **Le projet Coterra**

Il s'agit d'une concertation à l'échelle du Territoire Nord Comminges (anciens cantons de Boulogne/Gesse, Aurignac, L'Isle en Dodon) visant à limiter l'érosion des sols en considérant le maintien de l'élevage et des exploitations, de la biodiversité et des paysages. Ce projet a démarré début 2019. Il a réuni des chercheurs, des agriculteurs, des partenaires institutionnels (CD31, 5C, Chambre Agriculture 31, SMGALT et SGSA), autour de différents ateliers. Les années 2021 et 2022 ont été consacrées à la recherche de financement pour mettre en œuvre le projet Coterra II.

Outre un axe consacré à la gouvernance, le projet Coterra II s'articule autour de 4 grands axes :

- Lot 1 : Co-conception collective de systèmes agroécologiques autonomes, résilients et justes
- Lot 2 : Modélisations paysagères
- Lot 3 : Articulation des coopérations locales avec les politiques publiques
- Lot 4 : Actions territoriales pour un impact transformatif

Le projet Coterra II a officiellement démarré en janvier avec le premier comité de pilotage. Le syndicat intervient plus particulièrement dans le cadre des lots 1, 2 et 4.

Ainsi, en 2023 le technicien référent du secteur amont et/ou la directrice ont assisté à plusieurs réunions, en visio ou en présentiel.

A noter, que dans le cadre de ce projet le SYGESAVE a été identifié comme maître d'ouvrage de l'exposition itinérante. Ainsi, une consultation a été lancée dans le courant du second semestre pour sélectionner un infographiste chargé de la création de l'exposition.



Dates clés

- 19 janvier :** Comité de pilotage de lancement
- 3 mars :** Restitution du projet tuteuré chargé de définir les indicateurs (lot1)

30 mars :	Echanges visio sur le contenu de l'exposition itinérante
7 juin :	Forum n°1 consacré à la réalisation de l'exposition itinérante
7 juillet :	Forum n°2 consacré à l'organisation de ciné débats
7 septembre :	Forum n°3 consacré au bilan des actions passées et à l'actualité de la rentrée
8 novembre :	Réunion de lancement sur les modèles de l'érosion appliqués au territoire (lot2)
12 octobre :	Echanges, préparation de la réunion du 10 novembre
20 octobre :	Echange visio avec l'infographiste – définition de la mission
10 novembre :	Réflexivité sur le chemin d'impacts
5 décembre :	Journée technique sur les essais de la campagne 23-24 (lot 1)
15 décembre :	Echanges sur les premiers travaux de l'infographiste

- **Partenariat ENSAT**

Depuis plusieurs années des étudiants de l'ENSAT (Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse) réalisent dans le cadre de leur formation, des travaux sur le processus d'érosion à l'échelle des bassins versants, notamment sur le bassin de la Save, en collaboration avec le GAGT.

Fin 2023, un partenariat a été établi avec l'ENSAT afin d'étendre le champ d'investigation des étudiants.

La mission proposée aux étudiants consistait à :

- établir la cartographie des zones prioritaires à risque vis-à-vis de l'érosion des sols, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Save.
- à l'issue du diagnostic réalisé à l'échelle du bassin versant, mener une étude sur le terrain et ainsi proposer des préconisations visant à améliorer la situation actuelle, à l'échelle infra communale.

11 exploitations ont été concernées plus particulièrement sur le bassin du Cédât et de la Gradoue.

f. Formations et contacts différents partenaires

Outre les interventions auprès des riverains et les réunions déjà mentionnées, les techniciens et la directrice ont participé à différentes réunions ou formations recensées dans le Tableau 12.

Tableau 12 : Formations et réunions auxquelles ont assisté les techniciens

Date	objet
19/01/2023	Webinaire « sécheresse »
24/01/2023	Webinaire OFB inondations agir avec la biodiversité
01/02/2023	Réunion DDT St Laurent
8/02/2023	Comité de l'eau 31
15/02/2023	Webinaire hydroélectricité
30/03/2023	Visio indiq.eau
13/04/2023	Journée REX Ripisylve Gers
17/04/2023	Formation Salamandre CATER 32
20/04/2023	Réunion préparatoire étiage (DDT32)
9/05/2023	Réunion terrain moulin de Samatan
16/05/2023	Journée transport sédimentaire AE (visio)
24/05/2023	Comité de l'eau 31
12/06/2023	Réunion terrain moulin de Samatan
15/06/2023	Journée techniciens DDT31

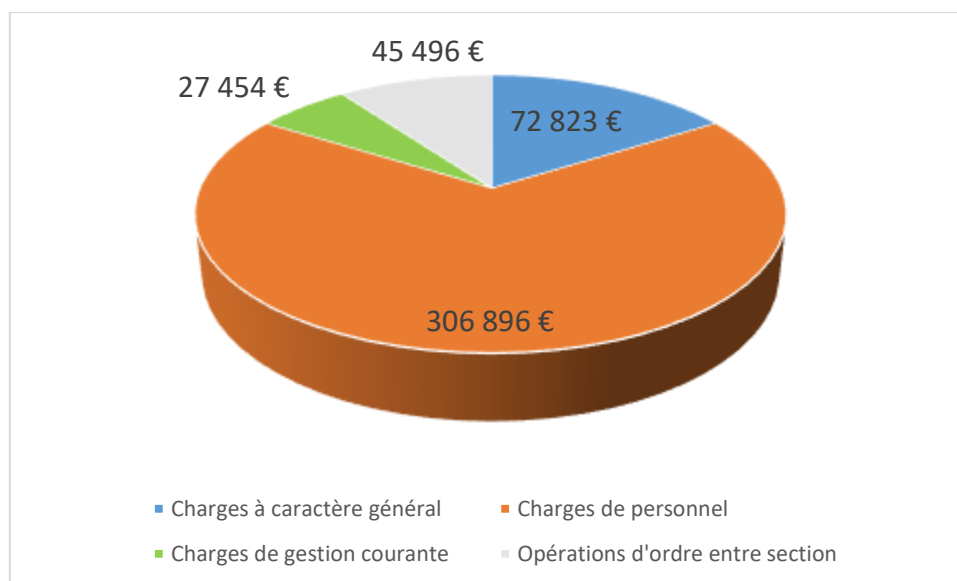
Rapport d'activités 2023

04/07/2023	Réunion DDT/moulin de Samatan
5/07/2023	Comité de l'eau 31
6/07/2023	Webinaire CDG31 – prévoyance
11/07/2023	Webinaire CDG31 – protection santé
27/07/2023	CODRE 32
23/08/2023	Copil SDAEP Daux
31/08/2023	Visio Grande Mulette avec la chargée de mission PNA Grande Mulette
05/09/2023	Réunion CDG – Santé/prévoyance
13/09/2023	Comité de l'Eau
26/09/2023	Réunion PLUI 5C
28/09/2023	Webinaire « retraite » CDG31
16/10/2023	Comité RN124
16/10/2023	Webinaire ZH
06/11/2023	Indiq eau
7-8/11/2023	Atelier Flash L'Isle en Dodon
9/11/2023	Comité de suivi PPG Pays des Nestes
14/11/2023	Rencontre Fredon + régie Eau potable L'Isle Jourdain
23/11/2023	Rencontres enseignants L'Isle Jourdain pour préparation intervention 2024
30/11/2023	CNFPT Gimont
24/11/2023	CDG – Carbonne
07/12/2023	Visio Grande Mulette
08/12/2023	Journée technique Régénération Naturelle
12/12/2023	Réunion FD pêch32
12/12/2023	CODRE GERS ?

III. LE BILAN FINANCIER 2023

1. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 452 669,29 € TTC et se répartissent de la façon suivante :



Il est rappelé que le chapitre 11 intègre les dépenses de travaux du type enlèvement d'embâcles, entretien de la ripisylve ainsi que les fournitures pour chantier pour un montant total de 30 620.87 €.

Les charges de personnel ont connu une hausse de 9 % par rapport à 2022. Pour rappel, plusieurs facteurs ont contribué à augmenter les charges de personnel :

- Augmentation de la valeur du point en juillet 2023
- Augmentation de l'IFSE à compter de février 2023 soit une enveloppe de 6 000 €.
- Période de tuilage de 2 semaines entre Héloïse SANDRE et Mélanie BARREAUD
- Evolutions de carrière

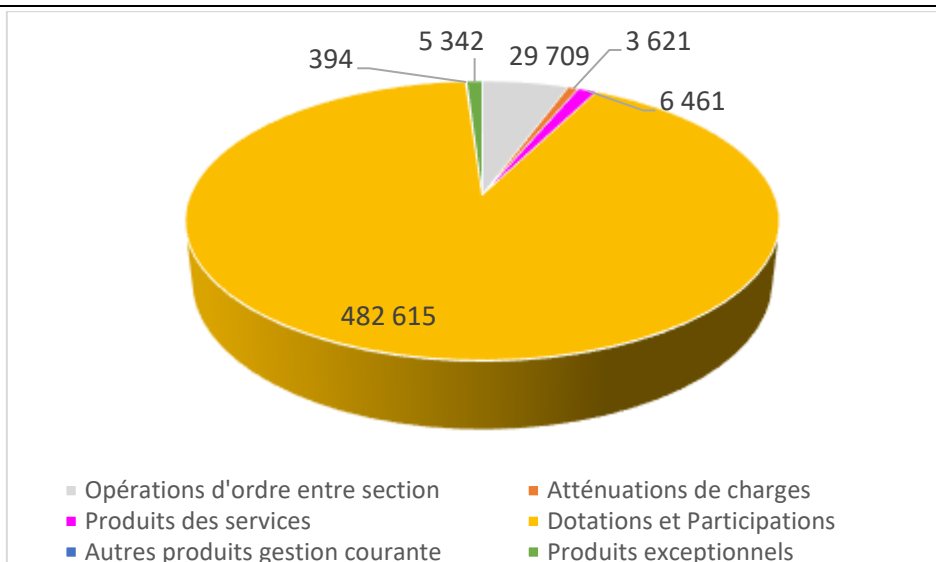
Toutefois, il est à noter que les frais de personnel sont subventionnés à environ 50% par l'AEAG (missions des techniciens + travaux en régie), le Conseil Départemental Gers (forfait sur mission technicien + travaux en régie), le Conseil Régional (certains travaux en régie).

Les opérations d'ordre concernent les amortissements classiques, l'amortissement de la part d'autofinancement d'opérations clôturées (chap. 45) ainsi que le produit de la vente du véhicule Berlingo Dangel pour un montant de 5 000 €. Ce montant est également inscrit en recettes d'investissement.

Aucunes charges financières n'ont été prévues en 2023, car l'emprunt, intégralement remboursé par la commune de l'Isle en Dodon s'est terminé en 2022.

2. Les recettes de fonctionnement

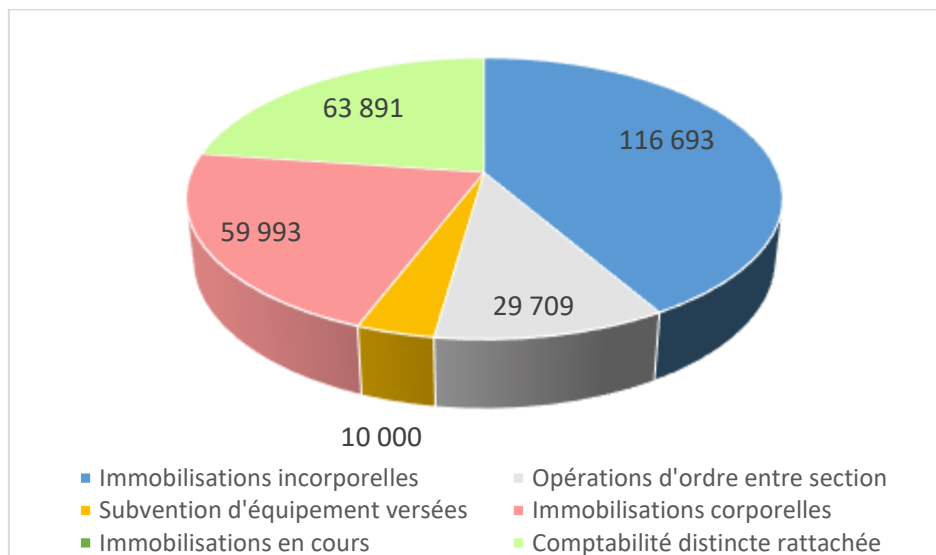
Elles s'élèvent à 528 142,48 € TTC et se répartissent de la façon suivante :



Les opérations d'ordre entre section correspondent à l'amortissement des subventions perçues sur des travaux inscrits en investissement, ainsi qu'à l'amortissement de la part d'autofinancement d'opérations clôturées (chap. 45). Cette somme est également inscrite en dépenses d'investissement. Les atténuations de charges concernent essentiellement le reversement du supplément familial. Les "dotations et participations" représentent plus de 91% des recettes. Ce chapitre est en baisse par rapport à 2002 car en 2002 il intégrait des versements de soldes de dossiers antérieurs.

3. Les dépenses d'investissement

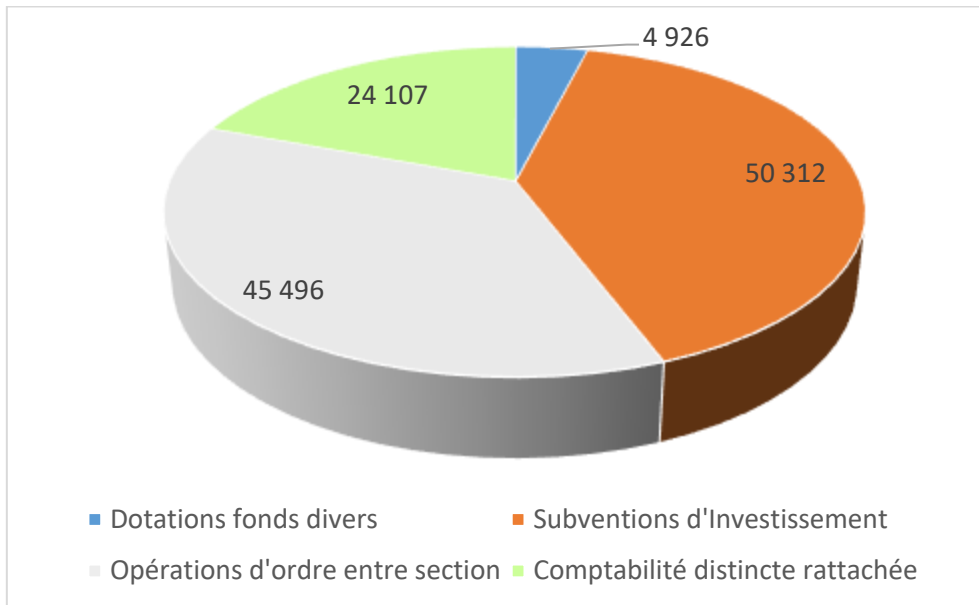
Elles s'élèvent à 280 285,73 € TTC et se répartissent de la façon suivante :



Ces dépenses sont en augmentation par rapport à 2022. Elles comprennent les opérations d'ordre également inscrites en recettes de fonctionnement, des immobilisations incorporelles correspondant à l'étude des systèmes d'endiguement. Les immobilisations corporelles concernent l'acquisition de parcelles au sein de la zone humide de l'Isle Jourdain ainsi que l'acquisition d'un véhicule et d'un ordinateur portable. Les travaux de recharge sédimentaire et de traitement de trois atterrissements relèvent du chapitre 45. Enfin, une enveloppe de 10 000 € a été versée au propriétaire du moulin de Nénigan dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de dégrèvement permettant d'assurer la continuité sédimentaire au niveau de son seuil..

4. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 124 841,24 € TTC et se répartissent de la façon suivante :



Elles intègrent le versement de FCTVA relatif aux opérations réalisées en 2021. Les subventions d'investissement concernent des subventions relatives à l'étude des systèmes d'endiguement et à l'acquisition de parcelles. Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements et à la vente du Berlingo (également en dépenses de fonctionnement). Enfin, sont également intégrées les subventions pour les opérations réalisées sur des propriétés privées (la recharge et les atterrissements).

5. Résultat de l'exercice et résultat cumulé

1) Résultat de l'exercice 2023

	Dépenses €	Recettes €	Résultat 2023 €
Fonctionnement	452 669.29	528 142.48	75 473.19
Investissement	280 285.73	124 841.24	- 155 444.49
TOTAL	732 955.02	652 983.72	79 971.30

Le résultat de l'exercice 2023 laisse donc apparaître :

- En section de **fonctionnement** un excédent de **75473.19 €**
- En section d'**investissement** un déficit de **155 444.49 €**.

2) Résultat cumulé

	Résultat de clôture de l'exercice 2022 €	Résultat 2023 €	Résultat cumulé 2023 €
Fonctionnement	850 740.48	75 473.19	926 213.67
Investissement	118 791.92	-155 444.49	-36652.57
TOTAL	969 532.40	79 971.30	889 561.10

